



2021-2026
Procès-verbal n° 25a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 28 mai 2024,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Simon Murith

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 65/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (14): Mmes et MM. Rana Bassil, Stefania Boggian, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Sophie Delaloye, Benoît Dietrich, Camille Goy, Naïma Khamel Seewer, Monica Mendez, Thierry Pochon, Caroline Revaz, Alicia Schaller, François Yerly-Brault et Chloé Zainal.

Absent (1): M. David Papaux.

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Muriel Petiot et Andréas Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 24^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·euse·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 6. Mai 2024 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Gibt es ihrerseits Bemerkungen zur Traktandenliste?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

Mardi 28 mai 2024 (séance de relevée: mercredi 29 mai 2024)

1. Communications du président
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle;
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation des procès-verbaux n° 24a et b de la séance du Conseil général des 22 et 23 avril 2024;
3. Election d'un-e scrutateur-riche en remplacement de Mme Camille Goy;
4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2023 de la Ville de Fribourg – message n° 37;

Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, vice-syndic, directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
5. Achat des parcelles n°s 8'055 et 8'056 du cadastre de Fribourg - restaurant Saint-Léonard, rue de Morat 54 – message n° 38;

Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances
6. Crédit d'ouvrage pour la requalification du Bourg, étape 1 - plantations complémentaires – message n° 39;

Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
7. Révision totale des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) – message n°40;

Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 92 (2021-2026) de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une entreprise communale pour la production et la distribution d'énergie durable;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 97 (2021-2026) de Mme et MM. Jean-Thomas Vacher, Caroline Revaz (Le Centre/PVL), Laurent Woeffray (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de s'appuyer sur les éoliennes à axe vertical pour contribuer à la transition énergétique;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 102 (2021-2026) de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier les possibilités de revitalisation et de renaturation des cours d'eau en ville de Fribourg;

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 104 (2021-2026) de Mmes et MM. Pascal Wicht (UDC), Thierry Pochon (Vert-e-s), Mario Parpan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Hervé Bourrier (PS) et Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) lui demandant une clarification des exigences et des démarches concernant l'octroi de subventions aux acteurs culturels;
12. Décision quant à la transmission:
 - de la proposition
 - n° 18 de Mmes et M. François Yerly-Brault, Josée Cattin Kuster (Vert-e-s), Immaculée Mosoba (PS), Elisa Nobs (CG-PCS) et Leyla Seewer (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un règlement visant à introduire un système global de subventionnement social et solidaire des abonnements aux transports publics;
 - des postulats
 - n° 138 de Mme et M. Samuel Jordan et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer à la population de la ville et de l'agglomération la gratuité des transports publics quatre samedis par année;
 - n° 139 de Mmes et MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Sonja Gerber et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de lancer la requalification du boulevard de Pérolles plus rapidement que prévu;
 - n° 140 de Mme et MM. François Yerly-Brault, Bettina Noll, David Ruffieux et Jérémie Stöckli (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un concept de logistique du premier/dernier kilomètre à vélo;
 - n° 141 de Mme et MM. François Miche, Laurent Woeffray et Sophie Delaloye (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer les offres en matière de jeux urbains;
 - n° 142 de Mme et MM. Grégory Grin, Véronique Grady (PLR) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en œuvre une plateforme numérique de cohésion sociale;
 - n° 143 (2021-2026) de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Stefania Boggian (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier les conditions cadres pour garantir la mise en œuvre du pilier social du label SNBS des projets urbanistiques et architecturaux en ville de Fribourg;
13. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 232 (2021-2026) de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à l'offre d'emploi pour un·e chef·fe du secteur Développement organisationnel;

2021-2026 – Procès-verbal n° 25a de la séance ordinaire du Conseil général
du 28 mai 2024

- n° 236 (2021-2026) de Mme Camille Goy (Vert·e·s) relative à la manière dont la Commission sociale a adapté sa pratique à la suite de l'arrêté du Tribunal fédéral 8C_42/2023;
 - n° 237 (2021-2026) de M. David Krienbühl (PLR) relative au stationnement durant les matchs du Hockey Club Fribourg-Gottéron;
 - n° 239 (2021-2026) de M. Jérémie Stöckli (Vert·e·s) relative au déploiement de chauffages à énergie renouvelable dans les quartiers historiques de la ville;
 - n° 240 (2021-2026) de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux travaux de révision du plan de mobilité;
 - n° 242 (2021-2026) de M. David Aebischer (PLR) relative à la distinction entre la classification fonctionnelle et celle par nature en matière budgétaire;
 - n° 243 (2021-2026) de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'état du bâtiment de 1970 du CO de Jolimont;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

Lundi 10 juin 2024 (séance rapprochée)

1. Communications du président;
2. Solde de l'ordre du jour de la séance du Conseil général des 28 et 29 mai 2024;
3. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Nouvelles questions;
 - E. Autres interventions.

1. Communications du président

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

Le président. La tradition veut que l'année présidentielle s'ouvre avec un discours inaugural.

Chères et chers collègues,
Liebe Mitglieder des Generalrats,
Madame et Messieurs les conseillers communaux,

Ne vous êtes-vous jamais posé la question: à quoi bon? À quoi bon cet engagement au Conseil général, ce temps consacré à nos longues séances, à leur préparation?

Cette question me semble fondamentale. Elle est en tout cas légitime car nous connaissons des limites frustrantes à nos compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire ou par manque d'instruments contraignants car le temps pour entrevoir une concrétisation des changements souhaités peut paraître long, ou encore car nos discussions importantes à l'échelle locale peuvent sembler dérisoires en perspective de l'actualité fédérale ou internationale.

À quoi se raccrocher alors? Wo nehmen wir unsere Motivation her, liebe Kolleginnen und Kollegen?

Ist es der süsse Geschmack, wenn man eine Abstimmung gewinnt? Le goût de la victoire?

Ich will es nicht verstecken, das ist natürlich sehr angenehm und ich glaube, ich kann es sagen: der Geschmack ist noch süsser wenn man zur politischen Minderheit gehört.

Mais, à mon avis, la satisfaction des victoires partisans ou personnelles reste fugace et ne peut pas motiver un engagement constant, durable et constructif, même à l'aube des élections communales.

La réponse à la question se trouve bien plus dans notre amour de Fribourg qui nous réunit ici et nourrit notre engagement.

Fribourg, une ville avec un passé riche et mouvementé. N'oublions pas que Fribourg a été la première capitale de la Suisse après la fin de l'ancienne Confédération, et qu'elle a été et reste pionnière à bien des égards dans l'enseignement, l'industrie, l'architecture ou encore la culture.

Kürzlich wurde unsere Stadt auch zur Genuss-Kapitale, ville capitale et ville du goût. Wir leben in einer Stadt mit einem reichen Kulturerbe, mit lebendigen Traditionen, mit einer Zweisprachigkeit, die Gesellschaft und Wirtschaft prägt, mit einer starken Identität. Wir sind eine Stadt des Sports und der Kultur mit Akteur·inn·en, die unterstützt werden und Unterstützung brauchen.

Bref, la liste peut être encore longue, mais ce qui est sûr, c'est que Fribourg-Freiburg est une ville bel et bien vivante, quoique l'on en pense, et que c'est même un amour de ville. Une ville-centre qui, si elle n'a malheureusement pas fusionné, demeure et demeurera la capitale cantonale, forte donc d'un statut qui implique autant d'opportunités, celles de pouvoir être un poumon culturel, économique et académique, que de responsabilités, celles d'apporter de l'oxygène à ce poumon.

C'est là l'occasion pour moi de vous remercier très classiquement, parce que je reste évidemment centriste, mais aussi très sincèrement en tant que Fribourgeois attaché à cette ville, de votre confiance et de l'honneur qui m'est fait de présider à nos séances. Herzlichen Dank.

Nous aimons donc tou-te-s Fribourg, nous l'aimons en commun, mais nous l'aimons différemment avec des avis différents sur les chemins à emprunter. C'est à mes yeux là que notre rôle, notre engagement devient fondamental et prend toute sa valeur. Débattre de nos avis différents n'est pas inconciliable avec le fait de s'écouter avec ce moteur commun qu'est Fribourg.

C'est précisément pour moi cette capacité à débattre pour le bien commun général qui nous permet de surpasser la lassitude, la frustration et la désillusion dont je parlais en introduction. Une démocratie n'est ni parfaite, ni acquise, et par notre engagement, notre capacité à débattre, nous la cultivons, nous la faisons vivre et nous la perfectionnons vers des changements qui nous sont peut-être encore aujourd'hui inconnus. Nous le faisons qui plus est au niveau local, au plus proche du quotidien et des préoccupations de nos concitoyen·ne-s.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, dies ist ein wichtiges Ziel meines Engagements während des kommenden Jahres. Ich will dafür sorgen, dass hier im Generalrat eine Stimmung herrscht, die für gute Ideen offen ist, egal aus welchem politischen Lager sie kommen, dass wir einen Rahmen haben, in dem wir respektvoll und engagiert debattieren können. Ich wünsche mir auch, dass wir wieder öfter einen Konsens finden, dass wir Kompromisse schmieden zwischen Mehr- und Minderheit, dass wir einander zuhören.

Cher·ère-s collègues, et j'en suis là convaincu, il y a bien plus d'audace à la nuance qu'à la radicalité aujourd'hui dans le vacarme des certitudes assénées. Ayons l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que l'"adversaire" n'a des fois pas si tort que ça. Rêvons d'un discours que l'on pourrait tenir sans avoir à l'imposer ou, pour reprendre plus lyriquement les mots de Roland Barthes dans ses carnets de voyages en Chine, laissons-nous bousculer par les "bouffées" pour contourner les "briques", ces paroles fermées, hermétiques comme un bloc de clichés.

Evidemment, pour la bonne tenue des débats, je compte sur votre aide. Je me réjouis de participer avec vous à ça. Démocratie ne veut pas dire avoir le droit de tout faire, de tout dire. Nous avons un règlement, mon rôle sera de l'appliquer et le vôtre de le respecter.

Cher·ère-s collègues, j'espère que cette année vous ne vous demanderez pas trop souvent à "quoi bon ? pourquoi suis-je là ?", que cette année sera marquée par notre amour commun pour Fribourg et qu'elle verra aboutir des consensus. Offrez aux habitant·e-s de Fribourg des bouffées d'air plutôt que des briques.

Zum Abschluss möchte ich der abtretenden Präsidentin danken. Liebe Sonja, du hast es geschafft unsere Debatten mit Takt und mit Humor zu leiten. Du hast mir ebenfalls geholfen, dass ich mich bereit fühle jetzt selber hier vorne zu stehen. Vertrauen und Transparenz waren für dich immer wichtig, das schätze ich sehr und ich werde probieren es mit meiner Vize-Präsidentin genauso zu machen. Wir haben einen doppelten Exploit geschafft, Sonja. Nämlich haben wir bewiesen, dass zwei Juristen trotzdem dieselbe Meinung vertreten können und dass man in diesem Rat trotz allem über Parteigrenzen hinweg konstruktiv zusammenarbeiten kann. Ich wünsche dir alles Gute an deinem neuen, alten Platz in unserem Parlament.

Mes félicitations également à Camille, malgré son absence, pour sa brillante élection à la vice-présidence. Vendredi passé, elle a déjà pu goûter à ma ponctualité légendaire. Je me réjouis de travailler avec elle cette année. Je sais que nous saurons collaborer ouvertement, efficacement et au-delà des frontières. Pour preuve, je siégerai à sa gauche.

Notre temps est une denrée rare, notre engagement est une denrée essentielle, et au lendemain du "jour du dépassement", je ne vais donc pas en user plus longtemps et vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour. (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

Le président.

- A. A la suite de la démission de Mme Claudine Sautaux avec effet au 24 avril 2024, Mme Margaret Collaud a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine le 16 avril 2024, avec effet au 25 avril 2024. Mme M. Collaud, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous invite à vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- B. La soirée d'information sur les objectifs climatiques de la Ville de Fribourg aura lieu le lundi 30 septembre 2024, à 19.30 heures, ici-même à l'Hôtel cantonal. Vous y êtes cordialement invité-e-s. Je vous rappelle que le lendemain nous aurons peut-être une séance rapprochée du Conseil général à la même heure et au même endroit.
- C. Je dois malheureusement ce soir excuser Mme Camille Goy, notre vice-présidente, qui ne pourra pas assister à la séance bien malgré elle. Je vous informe qu'il a été décidé de ne pas remplacer notre collègue pour cette soirée, en conformité avec notre règlement, d'où le siège vacant à ma droite.

Und für die heutige Sitzung gebe ich Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).

- D. Comme cela vous a été transmis par mail, le temps de parole sera fixé selon l'article 55 du RCG comme suit pour la séance de ce soir:
- 2 minutes pour la présentation des candidat-e-s à l'élection figurant à l'ordre du jour;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur le rapport de gestion et 5 minutes pour la discussion générale sur les comptes;
J'invite déjà les rapporteur-euse-s de groupe qui souhaitent faire une intervention commune, et qui bénéficient donc de 10 minutes, de m'en informer au début de leur prise de parole;
 - 5 minutes pour les interventions liées aux messages n° 38 à 40;

- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour (y compris notamment les interventions dans la discussion de détail sur les comptes et le rapport de gestion).
- E. Je vous rappelle que les amendements sur les articles des projets d'arrêté doivent être présentés par écrit d'ici la fin de la discussion de détail.
- F. Eine Pause ist in Abhängigkeit des Verlaufes der Debatte gegen 21.00 Uhr vorgesehen. Je vous informe également que je souhaite aller le plus loin possible ce soir, afin que l'on puisse finir assez tôt demain.

2. Approbation des procès-verbaux n° 24a et b de la séance du Conseil général des 22 et 23 avril 2024

Le président. Falls es Bemerkungen zu den Protokollen der Sitzungen vom 22. und 23. April 2024 gibt, bitte ich sie anzugeben, auf welche Seite und welchen Abschnitt des Protokolls sie sich beziehen.

La parole n'est pas demandée, les procès-verbaux sont ainsi approuvés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un-e scrutateur-riche en remplacement de Mme Camille Goy

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Laura Zahnd. Laura a été proclamée élue au Conseil général en 2022, c'était la toute première vient-ensuite de notre liste. Elle a 31 ans et vit dans le quartier du Bourg. Mme L. Zahnd est collaboratrice scientifique au Service de l'enfance et de la jeunesse à l'Etat de Fribourg et membre de la Commission sociale. Elle se fera un plaisir de poursuivre son engagement en rejoignant le Bureau. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Le président. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidatures est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu-e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Laura Zahnd est proclamée élue sans scrutin. Je la félicite pour son élection. (Applaudissements).

4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2023 de la Ville de Fribourg – message n° 37

Le président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53 alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier la Commission financière pour l'examen des comptes 2023 de la Ville de Fribourg et les échanges qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son énorme travail, ainsi qu'à l'ensemble des Services pour la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, tous nos remerciements vont à notre organe de révision Mazars SA pour le précieux suivi des recommandations.

1. Résumé

L'année 2023 a été bouclée avec un excédent de revenus de CHF 43.6 millions contre un résultat prévu au budget de - CHF 5 millions. Il est nécessaire toutefois de considérer ce chiffre avec plusieurs niveaux de lecture.

Premièrement cet exercice contient des effets uniques comptables. En effet, le contexte d'instabilité sur les recettes fiscales depuis 2015 semble prendre fin. Pour rappel, la réforme de la fiscalité des entreprises au niveau fédéral RIE III et cantonal PF 17, la crise covid-19 et la réforme de l'impôt à la source, ont incité le Conseil communal à estimer ses revenus fiscaux avec un taux de prudence élevé. Les années fiscales 2020 et 2021 ayant été bouclées, les données historiques peuvent maintenant être utilisées de manière plus fiable. Par conséquent, une nouvelle méthode d'estimation des recettes fiscales a pu être utilisée pour le bouclage 2023. De cette nouvelle méthode résulte un effet unique positif de CHF 35.2 millions. De plus, la méthode d'amortissements a aussi été modifiée en regard de l'entrée en vigueur de MCH2, ce qui implique un effet négatif de CHF 3.1 millions. Cumulés, ces deux effets ont un impact de CHF 32.1 millions qui, soustrait des CHF 43.6 millions, ramène le résultat 2023 à un bénéfice opérationnel de CHF 11.5 millions.

Deuxièmement, ce résultat opérationnel est obtenu après un dernier prélèvement comptable sur la provision PF 17, effet positif de CHF 4 millions; un revenu comptable lié au transfert d'un bâtiment au Réseau Santé de la Sarine, CHF 5 millions d'effet positif; et une affectation supplémentaire à la provision pour sites pollués, effet négatif de CHF 1.2 million. Ces trois effets comptables, là aussi, totalisent CHF 7.8 millions qui, soustraits, aux CHF 11.5 millions précédemment obtenus, portent le bénéfice opérationnel, hors effet exceptionnel, à CHF 3.7 millions, soit proche de l'équilibre. Le Conseil communal est satisfait de pouvoir clore ainsi une période de planification teintée d'une

incertitude importante, de régler plusieurs points de la lettre de recommandations de notre organe de révision et ainsi de présenter des états financiers plus proches de la réalité.

2. Compte de fonctionnement

Qu'en est-il alors de ce résultat de CHF 3.7 millions? En voici les éléments principaux:

Quelques effets marquants sur le compte de fonctionnement:

1. Par rapport au budget 2023, les revenus des impôts sont supérieurs de CHF 10.2 millions mais inférieurs à 2022 de 3.6%. Ces augmentations sont observées sur plusieurs catégories d'impôts. L'impôt sur la fortune des personnes physiques rapporte CHF 3.5 millions de plus, l'impôt à la source CHF 1.8 million, l'impôt sur le capital des personnes morales CHF 2 millions, l'impôt sur les gains immobiliers CHF 1.5 million et les droits de mutation immobilier CHF 2.6 millions. Ces trois dernières catégories étant difficilement estimables par définition. À noter que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est passé d'environ CHF 18.2 millions en 2015 à CHF 56.5 millions, soit CHF 38.3 millions de plus à l'heure actuelle. Notre dépendance envers quelques entreprises s'est donc accrue massivement.
2. Du côté des charges, celles du personnel sont supérieures de 1% au budget, CHF 700'000.-, et 4% par rapport aux comptes 2022. Les charges de travail supplémentaires ou les absences ont engendré des indemnités supplémentaires ou des engagements temporaires. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont moins élevées qu'au budget de CHF 3.2 millions, en raison, par exemple, du coût de l'énergie en deçà des prévisions.
3. Les charges de transfert sont de CHF 4.8 millions moins hautes que prévu, notamment concernant les dépenses de l'aide sociale et celles de l'Agglomération.
4. Les amortissements du patrimoine administratif dépassent les charges prévues au budget de CHF 1.9 million et sont supérieurs de CHF 5.9 millions par rapport à l'année précédente, ceci dû principalement au changement de méthode de comptabilisation des amortissements.
5. Enfin, les charges financières sont supérieures au budget de CHF 600'000.-, mais de CHF 100'000.- inférieures à 2022. Si les intérêts passifs sont moins élevés que prévu, la réévaluation du patrimoine financier a un impact, à lui seul, négatif de CHF 1.3 million.

Les autres écarts seront commentés au besoin durant l'examen de détail par les Directions concernées.

3. Comptes des investissements

Au bouclage, les investissements présentent un montant de CHF 372.9 millions de crédits d'engagement votés ouverts. La dépense brute en 2023 est de CHF 50.6 millions, montant supérieur de CHF 21 millions à la moyenne des neuf années précédentes. C'est un bon signal en termes de réalisations des projets communaux. Les investissements bouclés au 31 décembre 2023 montrent un solde inutilisé de CHF 4.1 millions. La capacité de financement des projets d'investissements futurs augmente ainsi d'autant.

4. Bilan

Du côté du bilan, l'actif totalise au 31 décembre 2023 la somme de CHF 635.2 millions, soit + CHF 53.3 millions par rapport au bouclage 2022, le patrimoine financier représente 40% du total. Les disponibilités fluctuent au cours de l'année avec une pression sur les liquidités la plus importante au mois d'avril, avant l'envoi des acomptes d'impôts. Le seuil minimal des liquidités est estimé à environ CHF 10 millions. Le passif montre une proportion de capital propre de 46% dont l'excédent cumulé des exercices précédents de CHF 212.4 millions qui représente, à lui seul, 1/3 du passif ou encore plus de 2/3 du total des charges de la Ville.

Sept des huit indicateurs sont dans le vert, seule la part du service de la dette est au-dessus de la valeur minimale de 1.3 points à 6.3%.

5. Risques financiers

Pour conclure, bien que la situation financière de la Ville soit saine aujourd'hui il est utile de se pencher sur quelques éléments de perspective future.

Alors que les recettes fiscales ont fait un bon vers le haut les neuf dernières années, les charges ont augmenté d'autant, l'année 2023 se bouclant à l'équilibre avec un bénéfice opérationnel, hors éléments exceptionnels, de CHF 3.7 millions. C'est particulièrement le cas pour les charges du personnel et les charges de transfert, mais aussi la péréquation intercommunale, les biens et services et les amortissements. Si les prestations à la population s'améliorent et les grandes réalisations commencent à sortir de terre, les charges sont variables sur un horizon beaucoup plus long que les recettes. L'augmentation des charges liées incompressibles directement, par exemple, sont déjà certaines. Dans ce cadre, le Conseil communal n'a pas l'intention de baisser le coefficient d'impôt. L'année 2024 intégrant déjà la méthode plus réaliste d'estimation des recettes fiscales a été budgétée avec une perte de CHF 12.4 millions, principalement par la hausse des charges. En considérant l'écart budget 2024 et comptes 2023 de CHF 8.7 millions, et en gardant toutes choses égales par ailleurs, 2024 pourrait se terminer avec une légère perte. En extrapolant ce résultat à l'horizon du plan financier, la fortune de la Ville passerait de CHF 212 millions aujourd'hui à environ CHF 50 millions en 2028, en cumulant les déficits. Du côté des investissements, le plafond légal d'endettement net sera atteint en 2029, impliquant un délai de cinq ans pour essayer de corriger le tir, une partie des projets étant déjà lancée. Les prochains exercices budgétaires seront donc déterminants, et les deux prochains bouclages particulièrement édifiants en termes d'équilibre financier.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière.

1. Comptes 2023: Considérations générales

La loi sur les communes donne mandat à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision adressé au Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 cbis LCo).

En séance du 6 mai passé, la Commission financière a donc procédé à l'examen des comptes 2023 de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n° 37 du Conseil communal du 16 avril 2024, sur le rapport de gestion de l'exercice 2023 et le rapport détaillé de la fiduciaire Mazars SA datant également d'avril 2024.

Notre Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, M. Fabien Baechler, chef de Service des finances, et les représentants de la fiduciaire Mazars SA, MM. Joël Schneuwly et Valentin Perroud.

La qualité des rapports ainsi que les discussions avec le Conseil communal et les représentants de Mazars SA nous ont permis de mener correctement notre mandat. Au nom de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité dans le cadre de l'examen des comptes de l'année 2023, ainsi que la fiduciaire Mazars SA pour la qualité de son travail.

M. Fabien Baechler est également remercié ici pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2023

2.1. *Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire Mazars SA*

La fiduciaire Mazars SA, représentée par MM. J. Schneuwly et V. Perroud, a présenté un rapport explicatif très détaillé et a répondu à toutes les questions des membres de notre Commission avec clarté et précision.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. Le rapport de l'organe de révision ne comporte ni réserves, ni remarques, concernant les comptes 2023 et confirme l'existence d'un système de contrôle relatif à l'établissement des comptes annuels.

Il a ainsi été certifié aux membres de la Commission financière que:

- La comptabilité générale est tenue de façon conforme aux prescriptions légales et aux principes d'établissement et de présentation des comptes, à savoir la loi sur les finances communales, l'ordonnance sur les finances communales et les directives publiées par le Service des communes.
- Les travaux de révision n'ont pas révélé d'erreurs significatives et aucun ajustement significatif n'a été identifié qui aurait impacté le résultat des comptes annuels 2023.
- Les comptes annuels de la Ville de Fribourg (bilan, comptes de résultats, comptes des investissements, tableaux de flux de trésorerie et l'annexe) arrêtés au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales.
- Il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, à savoir les articles 55 et 56 de la LFCo, qui introduisent l'obligation, pour les collectivités publiques, de disposer d'un système de contrôle interne (SCI).

Les membres de la Commission réitèrent leur satisfaction quant à la structure du document, qui permet dans un premier temps de prendre connaissance des recommandations des années antérieures et leur suivi et évolution, et dans un deuxième temps propose des observations et des recommandations pour l'année à venir, sur la base des comptes 2023. La structure du document permet de bien saisir également les points de vigilance, puisqu'un degré d'importance (faible, moyen, élevé) est attribué en fonction des risques potentiels pour la gestion et le bon fonctionnement de notre Ville.

Enfin, la Commission financière se félicite de l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale, et apprécie à sa juste valeur la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission porte également une appréciation positive sur le travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire Mazars SA.

Notre Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence ci-après:

1. Concernant la question des imputations internes générales, la fiduciaire souligne, comme elle l'avait fait lors des comptes 2022, une base d'évaluation "vieillotte" qui mériterait d'être revue. Elle réitère sa recommandation de revoir les différentes clés de répartition entre les directions au niveau des imputations internes.

Notre Commission se réjouit de savoir que cette problématique est en réflexion au sein du Conseil communal, et qu'une mise en application de cette recommandation pourrait être effective dans le contexte des comptes 2024.

2. Pour ce qui est de l'observation concernant la décharge de Châtillon, la fiduciaire précise qu'elle est certainement sous-valorisée, puisque le rendement annuel, actuellement, est proche de CHF 3 millions et qu'il importerait de mettre en place un suivi de cette évaluation.

Notre Commission approuve la recommandation de la fiduciaire, qui propose une mise en œuvre d'un suivi de l'évaluation de la décharge, dès que les cadres de l'exploitation seront clairement définis.

Rappelons cependant que ces cadres dépendent du Service cantonal de l'environnement, et qu'un positionnement de ce Service est attendu courant 2024.

3. En ce qui concerne la rubrique 2080 "Provisions à long terme", à savoir le solde de CHF 2.7 millions pour certains projets d'envergure sur le site de blueFACTORY, la fiduciaire informe que les différentes conventions qui doivent être signées pour l'utilisation de ce fonds doivent absolument et rapidement l'être, sans quoi ces provisions doivent être dissoutes d'ici la fin de cette année.

La Commission financière encourage le Conseil communal à tout entreprendre pour que ces conventions soient signées dans les plus brefs délais, afin que les réalisations prévues sur le site de blueFACTORY puissent prendre forme et participer au bon développement de ce quartier, conformément à ce qui avait été discuté lors de l'achat de ce site. Elle remercie également le Conseil communal de la tenir informée de l'état des démarches.

Au-delà de ces quelques considérations sur certaines des recommandations émises pour 2024, relevons qu'aucun point majeur nécessitant de nouvelles recommandations n'a été identifié, ce qui est une nouvelle évidemment réjouissante.

De nombreuses recommandations proposées dans le cadre des comptes 2022 ont été suivies et sont dès lors considérées comme clôturées.

Rappelons, comme il a été dit tout à l'heure, que certaines recommandations ont eu un impact non négligeable, notamment les estimations d'impôts et les estimations de risque sur des clients débiteurs.

2.2. *Rapport de synthèse au Conseil général*

Les comptes 2023 de la Ville de Fribourg sont à nouveau positifs cette année, ce qui en soit est une excellente nouvelle, laissant présager la possibilité d'assurer le financement de nombreux investissements futurs et nécessaires pour la ville de Fribourg, notamment - et je pense que tout le monde l'appelle de ses vœux les plus chers - la future piscine qui devrait voir le jour sur le site de Saint-Léonard.

Globalement, notre Commission souhaite souligner la bonne maîtrise des charges.

L'excédent de revenu, après éléments exceptionnels, se monte à CHF 43.6 millions, ce qui pourrait, à première vue, paraître un montant absolument mirobolant. Ce montant de CHF 43.6 millions doit être cependant détaillé et pondéré. Il appelle les remarques suivantes qui ont été dites tout à l'heure:

1. Entre le budget et les comptes 2023, les méthodes de calcul ont changé concernant certains éléments: l'évaluation de régularisation des impôts ordinaires, des impôts à la source, de la provision pour pertes sur débiteurs, ainsi que des principes d'amortissements pour obéir à la LFCo.

Ces modifications sont donc "responsables" d'un delta positif de CHF 32'100'000.- qui est qualifié d'impact des éléments exceptionnels.

L'adaptation des méthodes de calcul, exigée par MCH2, entraîne donc une asymétrie entre le budget et les comptes 2023, provoquant un effet comptable et unique, qui n'a aucun effet sur la trésorerie.

Réjouissons-nous dès lors des comptes 2024, puisque le budget 2024 a déjà été calculé selon ces nouvelles méthodes. La différence entre les impôts estimés et les impôts reçus devra être beaucoup plus proche de la réalité.

2. Au montant de ces CHF 43.6 millions, il faut également retrancher le montant de CHF 7.8 millions, soit la somme des différents éléments uniques que sont le prélèvement pour la provision PF 17 de CHF 4 millions, le transfert de la caserne des pompiers au RSS pour CHF 5

millions, et le montant négatif de CHF 1.2 million pour l'attribution à la provision pour sites pollués de la Ville de Fribourg.

Au final donc, si on reprend ce chiffre apparemment mirobolant de CHF 43.6 millions et qu'on déduit le montant de CHF 32.1 millions pour les éléments exceptionnels et celui des éléments uniques de CHF 7.8 millions, nous avons un résultat positif d'un peu plus de CHF 3 millions, face à un budget 2023 qui s'annonçait déficitaire de CHF 5 millions.

Notre Commission, dans sa majorité, se réjouit dès lors de ce bénéfice, qui permettra non seulement de garantir un niveau élevé des prestations aux habitant·e·s de notre ville, mais également de favoriser les investissements nécessaires dans un futur proche, pour faire de Fribourg une ville où on vit toujours mieux.

Finalement, en ce qui concerne les différents indicateurs financiers, il est réjouissant d'observer qu'ils sont tous dans le vert, à l'exception de l'indicateur "Part du service de la dette", permettant ainsi de constater et de confirmer une situation actuelle saine des finances de notre Ville.

Pour terminer, la Commission financière a entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des comptes et du bilan et a obtenu des réponses à toutes ses questions, que ce soit en séance plénière, ou par des compléments de réponses donnés dans un deuxième temps par e-mail. Que le Conseil communal et les différent·e·s chef·fe·s de Service en soient ici vivement remercié·e·s encore une fois.

2.3. *Préavis*

La Commission financière, approuve, à l'unanimité de ses 9 membres présents ce soir-là, les comptes 2023 de la Ville de Fribourg tels qu'ils sont présentés et propose au Conseil général d'approuver également ces comptes, tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2023", soit un total de revenus de CHF 336'060'033.52 et un total des charges de CHF 292'437'992.54, d'où un excédent de revenus de CHF 43'622'040.98.

Remerciements

La Commission financière adresse ses vifs remerciements encore une fois au Conseil communal, aux chef·fe·s de Service et à l'ensemble des collaborateur·rice·s de la Commune pour leur engagement sans faille pour le bon fonctionnement de notre cité.

Rapport de gestion

Pour rappel, selon l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet du rapport de gestion, elle en prend simplement acte.

Néanmoins, notre Commission a pris connaissance avec plaisir de ce rapport de gestion 2023, qui donne un aperçu intéressant à tout·e citoyen·ne qui s'intéresse au fonctionnement de notre commune et aux différentes activités mises en œuvre par les différents services, et on peut y lire que les activités et projets sont nombreux et foisonnants.

Dans son rapport concernant le rapport de gestion 2022, notre Commission avait émis le souhait de voir figurer, dans le rapport de cette année, des indicateurs d'avancement permettant de mesurer la réalisation des actions entreprises et leurs résultats pour chaque dicastère, ce qui permettrait de faire de ce document un vrai rapport de gestion. Cela a été dit tout à l'heure, je crois, par d'autres intervenants.

La Commission financière adresse finalement ses vifs remerciements au Conseil communal, aux collaborateur·rice·s du Secteur de la communication, aux chef·fe·s de Service concerné·e·s ainsi qu'à l'ensemble des collaborateur·rice·s de la Commune pour leur engagement auprès de notre ville.

Discussion générale

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Notre intervention couvrira les comptes et le rapport de gestion dans sa continuité.

Le groupe Le Centre/PVL a évalué les comptes 2023 de la Ville de Fribourg sous trois aspects:

1. l'aspect purement comptable;
2. l'aspect résultat de gestion opérationnelle;
3. l'aspect financier à moyen terme.

Concernant l'aspect purement comptable, les normes MCH2 relatives au calcul des provisions et des amortissements et le changement de méthodes sur l'évaluation de régulation de l'impôt ordinaire à la source préconisé par les auditeurs génèrent un résultat exceptionnel, comme nous l'avons entendu plusieurs fois, de CHF 32.1 millions auquel il faut ajouter d'autres résultats exceptionnels issus de la reprise de la provision PF 17 pour CHF 4 millions et des revenus issus du transfert de la caserne des pompiers pour CHF 5 millions.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces changements de méthodes qui introduisent plus de transparence dans l'établissement des comptes, mais également nous interroger sur toutes ces années où l'on nous a présenté des résultats bien en dessous de la réalité en jouant notamment sur les provisions, et ceux particulièrement de la PF 17, qui minoraient les résultats de façon injustifiée.

Concernant le résultat opérationnel de l'année 2023 et en tenant compte de la revalorisation de la provision pour sites pollués de CHF 1.2 million, la performance opérationnelle de la Ville pour l'exercice 2023 n'est que de CHF 3.7 millions, bien éloignée de celle présentée avec CHF 43.6 millions enregistrés, ce qui fait dire d'ailleurs à la Ville, dans son communiqué de presse, un résultat à double lecture.

Ce résultat est la résultante de charges d'exploitation qui progressent de CHF 13.4 millions, soit +4.8% de progression par rapport à l'année précédente, et notamment de charges de personnel qui augmentent de CHF 2.8 millions, soit 4% par rapport à l'année antérieure.

A la vue de ce résultat opérationnel pour l'année 2023, notre groupe ne partage pas le satisfecit exprimé par certains sur la gestion opérationnelle de la Ville en 2023.

Enfin concernant l'aspect financier à moyen terme, d'ailleurs vous l'avez entendu de la part de notre directeur des Finances, le résultat exceptionnel de CHF 43.6 millions résultant en grande partie de changement de méthodes comptables n'a quasiment pas d'impact sur les rentrées de trésorerie et la dette à long terme de la Ville qui s'élève au bilan à CHF 255 millions. Vous l'avez entendu tout à l'heure, la fortune n'est que de CHF 212 millions, donc les dettes à long terme sont supérieures à notre fortune. Ceci devrait diminuer les ardeurs de ceux qui se réjouissent de plus d'investissements à venir notamment en observant le tableau à la page 41 du message qui prévoit la disparition de la fortune de la Ville en 2028.

Vous l'aurez compris, notre groupe ne se réjouit pas du résultat de 2023 et des performances à la fois de gestion et des performances financières de la Ville, et nous attirons l'attention du Conseil communal sur des actions importantes et nécessaires de diminution des charges afin de ne pas devoir financer de l'opérationnel par des emprunts à long terme, une fois la fortune disparue, ce qui conduirait à un déséquilibre financier que l'on appelle communément la cessation de paiement.

Notre groupe approuvera les comptes 2023 avec les remarques exprimées précédemment en soulignant les efforts réalisés par la direction des Finances et également son chef de Service de se conformer aux principes comptables MCH2 et à la mise en place du contrôle interne ainsi qu'au changement de prévision des recettes fiscales préconisé par l'organe de révision.

Rapport de gestion 2023

Notre groupe a pris connaissance du rapport de gestion 2023, qui n'est pas un document relatif à la gestion de la Commune pour l'année écoulée, mais un rapport d'activités des différents dicastères résumant les actions réalisées au cours de l'année 2023, sans aucune référence aux objectifs initiaux.

Le document actuel est juste une photographie, certes intéressante, mais sans aucune dynamique de résultat. Elle permet néanmoins de relever que nous avons un collaborateur de la Ville pour 72 habitants, ce qui dépasse de loin d'autres communes du canton, comme par exemple Bulle qui a une population comparable.

Nous suggérons de développer ce document afin qu'il contienne le détail des actions prioritaires par dicastère, ainsi que la description de l'intérêt des actions engagées pour la commune et les citoyens. Ce nouveau rapport de gestion comporterait une évaluation du coût et la date prévue des réalisations des actions. Enfin, il documenterait de façon explicite les différents critères d'impact et de réussite des actions pour chaque dicastère.

Notre groupe déposera un instrument parlementaire afin de préciser le rapport de gestion pour qu'il puisse devenir un véritable outil de gestion.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mauron Valentine (Vert·e·s). Mon intervention portera sur les comptes et sur le rapport de gestion.

Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance des résultats des comptes pour l'année 2023. Surprise, incompréhension, scepticisme sont les premières impressions qui résultent de la lecture de ces chiffres. Une fois le choc passé, et notre intervention portant sur les comptes 2022 relue, il ne reste qu'un sentiment mitigé quant aux explications portant sur les comptes apportées au bénéfice de plus de CHF 43 millions pour l'année 2023.

L'extraordinaire de la situation en est presque risible. Le mot extraordinaire définit les résultats de notre Ville depuis trop longtemps.

L'excessive prudence appliquée aux prévisions fiscales par le Service des finances a été remise en question maintes fois par notre groupe. Cette prudence exagérée connaît aujourd'hui sa conséquence: une nouvelle méthode de calcul et un rattrapage comptable de plusieurs dizaines de millions, qui laisse perplexe sur la gestion fiscale passée et qui génère de la confusion dans la compréhension des résultats des comptes 2023.

Certains croiraient que la Ville s'enrichit sur le dos de ses citoyens alors que d'autres, que la Ville fait des réserves. Rien de tout ça, il s'agit finalement principalement d'estimer correctement ce que la Ville va percevoir in fine demain. On a presque envie de dire "enfin", car en 2024, c'est un peu tard pour payer la prudence des années précédentes. Nous déplorons encore une fois qu'une politique de prévision fiscale frileuse et conservatrice ait autant freiné les dépenses du passé, mais remettons également en question le manque de transparence quant à cette décision soudaine de changement de pratique avec l'effet connu aujourd'hui.

Dans ce cadre, nous posons les questions suivantes concernant la méthode de calcul:

1. Cet ajustement lié à la méthode de calcul sera-t-il véritablement un effet unique?
2. Pourquoi la Direction des Finances n'a-t-elle pas trouvé opportun d'informer le Conseil général au préalable de ce futur changement de méthode qui était inéluctable et important?
3. Pourquoi ne pas avoir effectué cette démarche l'année prochaine, sur la base d'un budget dont la prudence fiscale nous a été annoncée comme moins extrême, par exemple?
4. Pourquoi ne pas avoir appliqué, dès l'introduction de MCH2, un lissage de cet effet comptable afin d'éviter un écart si élevé?
5. Nous souhaiterions savoir s'il sera possible à l'avenir de connaître le coefficient de prudence appliqué pour chaque année, et ce tant pour le budget que pour les comptes?

Finalement, le chiffre à retenir aujourd'hui quant à la santé financière de notre commune se trouve sur notre compte d'exploitation. Ce compte connaît un écart acceptable par rapport aux montants budgétés avec les CHF 3.7 millions de bénéfice. Le compte-ménage de notre ville est donc plutôt bien géré.

On peut constater que les dépenses d'investissements en 2023 sont significativement plus élevées que les dernières années. C'est une bonne nouvelle de lire en page 38 du message que la situation en 2023 a permis de faire avancer les différents projets. C'est également encourageant de lire que la méthode d'activation des amortissements a enfin été revue, comme M. L. Dietrich l'appelait de ses

vœux l'année dernière. La bonne santé financière de la commune permet aussi de gagner un peu de marge et de temps quant aux indicateurs de niveau d'endettement et d'autofinancement.

Aujourd'hui, nos impôts répondent à un plan financier à long terme, doté d'investissements ambitieux. Il suffit, pour le constater, de se promener dans la ville: la nouvelle rue Pierre-Aeby permet aux habitants du quartier de reprendre possession de cette magnifique place; les nouveaux abords de la cathédrale offrent à tou-te-s l'impression d'être dans un vrai centre historique et les nouvelles terrasses qui s'ouvrent témoignent de la vivacité du quartier. Finalement, en descendant la rue de la Grand-Fontaine, on se réjouit de découvrir la place du Pertuis qui s'annonce accueillante et vivante avec la mise en valeur notamment du funiculaire. De par sa bonne santé financière, rappelons également que notre Ville se permet d'être davantage active dans sa politique foncière, notamment par l'achat des parcelles à Saint-Léonard mais nos impôts permettent également des investissements pour la patinoire et la salle de basket. Aujourd'hui, nos enfants ont la chance d'être accueillis dans un accueil extrascolaire avec un vrai concept d'alimentation durable. Ce n'est là que quelques projets que notre Ville a validés mais déjà Fribourg se tourne vers l'avenir et celui des générations futures. Notre Ville fait preuve de dynamisme et c'est grâce à ses moyens. Nos impôts permettent de faire grandir notre ville et de concrétiser son avenir. Comme l'a dit Mme la présidente de la Commission financière, ces millions permettront peut-être à financer notre future piscine.

Vous l'aurez compris par cette intervention, Fribourg se développe et a besoin de moyens pour répondre à ses objectifs et ainsi assurer aux générations d'après, une ville dans laquelle il fera bon vivre en relevant les défis environnementaux, économiques et sociaux. Avec un taux d'imposition communal plus élevé que certaines communes voisines certes, mais totalement dans la moyenne cantonale, nous faisons face à des dépenses en cohérence avec une capitale cantonale. Il est également pertinent de rappeler que les habitant-e-s de la ville ne sont pas les seuls contribuables participant à la prospérité de cette dernière. En effet, les entreprises semblent aussi constater les avantages qu'elle lui offre: UBS emménage à l'avenue de la Gare bientôt, le Swiss Marketplace Group quittera cet automne Flamatt pour Fribourg. Ce sont là des signaux positifs quant à l'attractivité du centre-ville de Fribourg. Les prestations offertes aux Fribourgeois-e-s sont indéniablement pertinentes.

Une baisse du taux d'imposition ne serait en aucun cas la réponse cohérente aux ambitions d'une vision progressiste pour notre ville que les électeur-ric-e-s ont plébiscitée aux dernières élections communales.

De manière générale, nous saluons l'évolution de notre ville mais nous tenons à relever une faiblesse dans cette stratégie: la préservation de la biodiversité. Nous attendons plus de notre Conseil communal dans ce domaine: le programme Nature et paysage est certes lancé mais les investissements en ce sens ne suivent pas, alors qu'il est plus que temps de concrétiser les nombreuses études et analyses débutées en 2020 déjà. De fait, nous encourageons le Conseil communal à nous faire part de ses intentions en ce sens. De plus, les investissements progressent, bien que pas encore à la hauteur de ce qui a été voté lors des budgets, ce que nous regrettons.

Nous remercions le Conseil communal et toute l'administration pour le travail de cette année 2023. Nous approuverons les résultats présentés mais attendons de la part du directeur des Finances que les apports des contribuables, que ce soit des personnes physiques ou morales, soient mieux estimés désormais et que la transparence soit de mise à l'avenir. En souhaitant que les investissements

s'accélérent encore, nous voulons donner à nos habitant·e·s la preuve que notre ville grandit, s'enrichit autrement que financièrement et qu'elle gagne en attractivité.

Rapport de gestion

Nous saluons la qualité du rapport de gestion. Le rapport reflète de façon satisfaisante le travail de la Ville et il est enthousiasmant de voir le lien entre les postulats déposés par le Conseil général et leur mise en application dans les projets de la Ville. Concernant ces projets, nous saluons les explications données pour les principaux travaux réalisés. Pour une meilleure vue d'ensemble, on pourrait imaginer un échancier sous forme de tableau ou de frise, plutôt qu'un texte rédigé. Nous sommes satisfaits de ce rapport et vous remercions pour l'investissement que vous y avez accordé.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Je m'arrêterai ici aux comptes. Je ne ferai pas de rapport sur le rapport de gestion ou le rapport d'activité, comme on souhaite peut-être bien l'appeler dans un futur proche.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 37 concernant les comptes 2023 de la Ville de Fribourg.

Nous remercions M. le vice-syndic Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le chef du Service des finances, M. F. Baechler, ici présent, pour la préparation de ces documents.

Je n'ai pas envie de rire, nous n'avons pas envie de rire, trop, c'est trop, le PLR dit stop. Le Conseil communal ne respecte plus rien en matière de charges du personnel. A la fin de l'année 2024, ce sera l'équivalent de plus de CHF 20 millions de charges supplémentaires au fonctionnement en dix ans. Là, et cela a été déjà dit par mon préopinant M. A. Sacerdoti, nous sommes désormais à un rythme annuel de plus de CHF 3 millions de charges supplémentaires à chaque exercice. C'est complètement aberrant. Cette spirale infernale doit cesser immédiatement, tout en sachant que la population résidente stagne et la ville se paupérise au vu de la diminution des recettes fiscales des personnes physiques. Je cite ici le communiqué de presse du Conseil communal du 16 mai 2024 en lien avec ces comptes 2023: "Le Conseil communal envisagera dès lors avec toute la prudence nécessaire ses planifications futures". Dans ce sens, nous recommandons vivement au Conseil communal à revenir à sa règle d'une croissance ordinaire des charges du personnel limitée à 1.5% par année, et non à une hypothèse d'évolution à 2.9% comme indiqué dans le dernier plan financier. Je ne reviendrai pas ici sur l'épisode d'indexation du mois de janvier 2024, on en parlera certainement demain soir lors de la ronde des questions. Là, nous sommes à plus de 4% par rapport aux comptes 2022, et ce n'est tout simplement pas ou plus acceptable. Nous ne pouvons pas continuer de la sorte. Trop, c'est trop, le PLR dit stop.

Bien que nous avons l'impression que le Conseil communal ne maîtrise pas ses charges du personnel, année après année, et nous sommes désolés de nous répéter, le constat est le même; la Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts ou a encaissé trop d'impôts. Plus de CHF 200 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés ces dix dernières années par la Ville de Fribourg. Une fois de plus, au vu de ces comptes 2023, on réalise à quel point les baisses d'impôts votées, à une voix près, en décembre 2019 étaient nécessaires et pleinement justifiées. En maintenant le coefficient à 81.6%, la commune aurait encore généré

environ CHF 3 millions supplémentaires d'excédents pour 2023 sur le dos des contribuables. Malgré ces baisses fiscales minimalistes issues du Conseil général, Fribourg taxe trop ses contribuables. Dans ce sens, le Conseil communal continue à bafouer le principe d'équité fiscale en matière de finances publiques. Et ça, ça fait maintenant beaucoup trop longtemps que ça dure. Trop, c'est trop, le PLR dit stop. Cela signifie que certains contribuables auront financé en 2023, et sur ces dernières années, des charges futures dont ils ne verront malheureusement jamais la couleur.

De manière globale concernant ces comptes 2023, nous prenons tout de même acte avec satisfaction du changement de méthodologie, comme cela a déjà été évoqué, concernant l'évaluation des recettes fiscales. On se rapprochera ainsi peut-être un tout petit peu plus de la réalité, et les écarts entre le budget et les comptes devraient s'atténuer quelque peu. Cette modification explique 80% du bénéfice net de CHF 43.6 millions. Il faut aussi noter de bonnes surprises au niveau des revenus d'impôts, cela a été évoqué par M. le vice-syndic. Il s'agit notamment de l'impôt sur la fortune, de l'impôt à la source, de l'impôt sur le bénéfice, de l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières. Nous avons ici un delta positif de CHF 10.2 millions par rapport au budget. Mais il s'agit bel et bien de bonnes surprises. Aussi, par définition, on ne peut pas compter sur les surprises de manière pérenne et sur ces revenus d'impôts pour financer l'explosion des charges du personnel, car il s'agit bien d'une explosion ou d'un feu d'artifice, c'est selon.

Le groupe libéral-radical s'est aussi penché sur le compte des investissements. Nous constatons que CHF 50.6 millions bruts ont été dépensés en 2023 alors qu'il était prévu des sorties de trésorerie à hauteur de CHF 83.2 millions. Nous comprenons que certains investissements soient reportés dans le temps pour diverses raisons. En revanche, c'est qui est plus inquiétant, c'est le solde de crédits d'engagement qui se situe à CHF 162.6 millions au 1^{er} janvier 2024. Nous notons également que deux investissements pour une valeur de CHF 0.3 millions ont été abandonnés puisqu'ils n'ont pas été utilisés, conformément au cadre réglementaire. Les investissements doivent ainsi être beaucoup mieux priorisés et planifiés. A propos d'investissements, et s'il y a bien un investissement à prioriser, et on l'a déjà entendu je crois deux fois ce soir, c'est la piscine, la fameuse piscine que toute la population attend. Aussi, nous demandons au Conseil communal quel est l'horizon temporel concernant cet investissement en particulier. Cette situation générale au niveau des investissements nous conforte fortement dans notre analyse. Le taux d'impôt est trop élevé et, à nos yeux, une baisse d'impôts limitée dans le temps s'impose.

Pour terminer, au vu des chiffres présentés et des volumes d'investissements moyens de ces dernières années, le PLR, l'UDC et Le Centre/PVL demandent formellement une baisse d'impôts limitée dans le temps au Conseil communal au travers du prochain budget. Cette baisse d'impôts limitée dans le temps irait jusqu'à fin 2026. Un coefficient à 0.78 pourrait être envisagé durant cette période de deux ans. Ensuite, de manière sérieuse, il devrait y avoir une analyse à faire notamment en lien avec tous les investissements et ceux des différents plans d'agglomération qui pourraient être potentiellement concentrés autour de 2028. Deux propositions seront co-déposées dans ce sens. Nous vous demandons concrètement de soutenir la classe moyenne, les familles et les PME qui font vivre Fribourg, notamment dans le contexte actuel d'inflation.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical s'abstiendra sur ces comptes 2023 de la Ville de Fribourg. Pour des impôts aussi bas que possible, mais aussi hauts que nécessaires! Ni plus, ni moins.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je commencerai peut-être par un rappel de ce qui n'est pas une évidence justement, mais de ce qui est peut-être contrintuitif. Les comptes de la Ville, comme le budget, sont en partie des prévisions et non des résultats. Ce sont bel et bien des prévisions, c'est de l'argent que l'on compte recevoir. Cette prévision a donc un aspect politique et nous venons de l'entendre tout à fait clairement, entre la vision politique de la droite qui veut réduire le budget et réduire le ménage, et la vision politique de la gauche qui souhaite justement continuer les améliorations utiles. En ce sens, les comptes d'une collectivité publique se distinguent fondamentalement des comptes d'un ménage ou d'une entreprise et le but n'est évidemment pas de constituer un bas de laine. Je crois que c'est important de le rappeler.

Les prévisions ont été trop prudentes pendant des années, certes, c'est tout à fait vrai à cause du PF 17 et du covid-19 qui n'ont effectivement pas eu pour Fribourg les effets importants que l'on pouvait craindre. L'autre effet, celui du MCH2, cela a déjà été dit, qui permet de donner une image beaucoup plus fidèle de la réalité et de permettre en ce sens une gestion plus pertinente.

Les corrections apportées correspondent donc effectivement à l'expérience des années écoulées. Elles étaient demandées par la fiduciaire depuis un certain nombre d'années déjà, c'est vrai.

La réduction du coefficient de prudence se justifie. On passe de 30% à 40% de correction pour les personnes morales à 10% à 15%, et de 10% à 15% à 0% pour les personnes physiques. Cette manière de calcul devra évidemment être évaluée et vérifiée chaque année afin de voir si elle doit changer ou pas, mais elle permet effectivement de montrer que la Ville a une bonne situation financière et que c'est globalement très positif.

Du côté du CG-PCS, on retient quand même quelques points d'attention. D'une part, la diminution de l'impôt sur les personnes physiques. On a CHF 1.7 million de moins par rapport au budget, c'est-à-dire environ 2%. Ce n'est évidemment pas énorme ni catastrophique, mais il faut espérer que la Ville gagne ou regagne un certain nombre de contribuables à terme.

Un autre aspect que je voulais souligner ici, c'est le retard de taxations de la part du Service cantonal des contributions. Cela n'a pas été évoqué, mais cela joue un rôle quand même important puisque ça fausse ou rend difficile la prévision. J'aimerais donc insister pour que le Canton fasse aussi sa part et son travail.

Autre point d'attention, cela a déjà été dit mais je le répète, les impôts sur les personnes morales continuent à augmenter mais au risque d'entretenir une dépendance auprès de cinq entreprises qui constituent le 80% de l'impôt global. Cette dépendance est donc évidemment beaucoup plus forte qu'elle ne l'était il y a quelques années, même si la part de l'impôt sur les personnes physiques reste la plus importante. Les autres impôts, en particulier immobiliers ou des successions ou sur la fortune, dépendent évidemment beaucoup plus de la conjoncture et sont un peu plus difficiles à prévoir.

Du côté des dépenses, le CG-PCS note avec satisfaction une bonne maîtrise, donc une bonne gestion budgétaire sur le personnel, quoi qu'on en dise, sur les biens et services, sur les dépenses énergétiques et les charges de transfert. Les écarts sont documentés et justifiés. Les intérêts de la dette restent stables malgré les investissements.

Au niveau des investissements, nous saluons évidemment beaucoup la nette augmentation des investissements à CHF 50.6 millions pour cette année. On constate aussi que malgré les aléas des chantiers notamment, le citoyen voit enfin les grands projets d'aménagement se réaliser. On ne peut qu'espérer que cet élan ne soit pas freiné pour toutes sortes de raisons.

Un autre élément évidemment important de ce résultat 2023, c'est que le bénéfice permet aussi de réévaluer le plan financier et d'éloigner définitivement à nos yeux la crainte d'un surendettement pour 2028, avec la fameuse limite des 200%. C'est un peu des chimères que l'on aime un peu agiter, mais qui n'ont pas grande réalité.

Finalement, tous les indicateurs sont positifs à part le service de la dette mais, on l'a dit tout à l'heure aussi, c'est parce qu'il s'agit essentiellement en fait de rattrapages d'investissements et aussi d'une partie du changement de la méthode de calcul. Peut-on dès lors envisager une baisse de l'impôt, comme le souhaite certains à droite? Non. Même si le CG-PCS avait, je vous le rappelle, proposé l'an dernier une ristourne d'impôts, nous ne pouvons pas entrer en matière sur une baisse généralisée de l'impôt pour plusieurs raisons.

La situation est certes saine, mais pas mirobolante. Le bénéfice réel est de CHF 3.7 millions. C'est donc une marge, mais petite, et on peut assez vite tomber à nouveau dans les chiffres rouges. Il suffit qu'une de nos entreprises, dont je parlais tout à l'heure, ait des moins bons résultats sur une année et on risque de se retrouver tout de suite à la limite. Surtout si la population accepte évidemment de se priver de CHF 3.5 millions de recettes liées aux taxes de stationnement, montant essentiellement payé par les automobilistes extérieurs à la ville de Fribourg, je le précise. L'impôt sur les personnes physiques n'augmente pas, il n'y a donc pas de raison de la baisser. S'il n'augmente pas, on ne peut pas le baisser, et l'impôt sur les personnes morales reste lié à la conjoncture.

En conclusion, assurer et développer des services à la population doit rester l'objectif premier et prioritaire essentiel de la Ville de Fribourg. C'est ce qui fait la qualité de la vie en ville, c'est ce qui fait son attractivité, et c'est ce que le groupe CG-PCS défend.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Les années se suivent et se ressemblent. Il y a un an de cela, je vous faisais part de la surprise du groupe UDC à la lecture du bénéfice réalisé par la Ville de Fribourg en 2022. Je dois dire que la surprise fut encore plus grande à la lecture du bénéfice réalisé en 2023, d'un chiffre astronomique de CHF 43.6 millions, soit une différence de plus de CHF 48 millions avec le budget.

Bien sûr, ce chiffre est tout à fait à relativiser dans la mesure où il repose dans une large mesure sur un gain purement comptable qui découle en particulier d'une réévaluation des provisions et transitoires d'impôts pour CHF 35.2 millions, mais aussi d'un prélèvement de CHF 4.0 millions sur la provision PF 17 qui est cette fois-ci enfin entièrement amortie, ainsi que d'un gain également purement comptable de CHF 5.0 millions découlant du transfert du bâtiment du Service du feu au RSS. Pour autant, doit-on faire totalement abstraction de ce chiffre de CHF 43.6 millions? Pas tout à fait. En effet, ces différents montants, même s'ils ne constituent pas un bénéfice opérationnel pour l'année sous revue, constituent bel et bien un bénéfice reporté des années précédentes, qui s'était accumulé sous la forme de réserves latentes. Aussi, ces chiffres restent tout à fait pertinents dans

une perspective de moyen terme car ils s'ajoutent au bénéfice déjà élevé observé les dernières années. Faut-il le rappeler, ce bénéfice était de CHF 24 millions en 2022, et de CHF 37.1 millions en 2021, soit plus de CHF 100 millions sur les trois dernières années avec 2023.

Bien sûr, nous ne regrettons pas l'époque, pas si lointaine, où des comptes déficitaires étaient présentés chaque année, loin s'en faut. Force est de constater, et nous le disons depuis plusieurs années, que la Ville encaisse beaucoup trop d'impôts et qu'elle finit par les thésauriser. Cela ne correspond pas à une bonne politique fiscale et budgétaire: la commune, certes, ne doit pas accumuler les déficits, mais elle n'a pas non plus à accumuler les bénéfices. Il faut le dire clairement, la Ville a prélevé plus de CHF 100 millions en trop dans la poche des citoyens et des entreprises ces trois dernières années.

On pourrait nous objecter - j'ai écrit ceci avant de prendre connaissance des propos de mes préopinants - que ces bénéfices viendraient d'une pingrerie de la Ville, qui aurait pu ou dû dépenser CHF 100 millions de plus. Ou, voyant le verre à moitié plein, on pourrait aussi nous objecter que cela reflète simplement une saine gestion des finances de la Ville grâce à un exécutif soucieux d'utiliser l'argent des contribuables à bon escient. Ces deux visions ne résistent toutefois pas à l'analyse des charges de fonctionnement qui, dans la même période 2021-2023, ont augmenté de CHF 20.9 millions, soit une augmentation de 7.7%, pour une population qui, elle, n'augmente pas. Si on parle de gestion, on pourrait aussi parler de l'explosion du personnel communal, notamment d'une myriade de cadres, spécialistes et autres chefs de projet, dont le nombre et les coûts ne sont aucunement corrélés à la qualité de vie des citoyens. Pour paraphraser Clémenceau, Fribourg est une ville extrêmement fertile: on y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts.

Non, si les bénéfices ont pu s'accumuler, c'est bel et bien du côté des recettes qu'il faut le chercher, et particulièrement dans les recettes des impôts et surtout de l'impôt sur les personnes morales qui bénéficie, cela a été dit, de plusieurs années de conjoncture favorable.

Ceci étant dit, nous saluons le fait que le Service des finances ait pris en main la problématique de l'estimation des recettes fiscales, déjà dans l'élaboration du budget 2024, et maintenant dans la présentation des comptes 2023, par ce rattrapage comptable concernant les années passées. Au contraire de notre collègue Mauron, je relève toutefois qu'il est correct de comptabiliser ce rattrapage en une seule fois plutôt que de le lisser sur plusieurs années; cela rend l'opération beaucoup plus lisible. Ces ajustements, qui étaient demandés depuis plusieurs années par l'organe de révision, constituent une base qui nous permettra, nous l'espérons, d'avoir un pilotage plus sûr des finances communales, ainsi qu'une planification financière à cinq ans plus réaliste. Nous en remercions donc le Service des finances ainsi que son chef.

Les années se suivent et se ressemblent, disais-je au début de mon intervention. Lors de la discussion sur les comptes 2021, je disais: "Au vu des comptes de cette année, ainsi que de ceux des années précédentes, nous constatons une fois de plus que la hausse d'impôt décidée en 2014 n'était pas justifiée et qu'au contraire, la baisse décidée à l'heureuse initiative de notre groupe et de nos collègues bourgeois était non seulement justifiée, mais aussi prudente. Trop prudente? Probablement." Je persiste à penser que ces mots étaient non seulement pertinents en mai 2022, mais qu'ils restent tout à fait d'actualité en mai 2024. En tout cas, je ne vois aucun mot à y retrancher, hormis peut-être le "probablement" qui aurait dû être "sans aucun doute".

Pour terminer, en tant que membre de la Commission financière, j'adresse mes remerciements à la fiduciaire pour le travail effectué et pour les informations données à la Commission financière. Merci également au Conseil communal et au chef du Service des finances, M. Fabien Baechler, pour le travail effectué et pour les informations données lors de l'analyse des comptes par la Commission financière.

Rapport de gestion

Deux mots concernant le rapport de gestion, tout en relevant que nous apprécions la présentation et la clarté du document, nous regrettons, mais là aussi c'est une constante, qu'il laisse trop peu de place à un véritable bilan, à une réflexion sur les réussites, mais aussi sur les échecs, sur les projets réalisés mais aussi sur ceux à réaliser, avec leur priorisation et leur échéance.

Toutes ces considérations étant faites, le groupe UDC prend acte des comptes et du rapport de gestion.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a le plaisir de partager son appréciation des comptes 2023. Il remercie cordialement celles et ceux qui y ont contribué et en particulier le directeur des Finances, Laurent Dietrich, et son chef de Service, Fabien Baechler.

Je précise que mon intervention concernera les comptes et le rapport de gestion.

Chères/chers collègues, comme beaucoup d'entre vous, le résultat des comptes 2023 nous a stupéfaits, voire estomaqués. CHF 43 millions de bénéfice net. Waouh, la cité des Zaehringen aurait-elle accueilli à la Reichengasse MM. Jeff Bezos, Elon Musk et Bill Gates réunis? Adieu donc la perte annoncée et bienvenue dans des chiffres largement noirs. Une stupéfaction toutefois agréable. Qui oserait se plaindre de comptes positifs? À y voir de plus près, il faut savoir raison garder. La presse évoque un "bénéfice en forme de soufflé". J'évoquerais plutôt, pour poursuivre la métaphore culinaire, un "bénéfice en pâte à lever". Le soufflé est en effet une réalité pour 2023, et la pâte à lever devrait déployer ses effets ultérieurement, car les comptes 2023 sont rendus peu lisibles par plusieurs facteurs. Le plus impactant étant dicté par des éléments exceptionnels, à savoir, comme nous l'avons déjà entendu et répété, l'instauration d'une nouvelle méthode d'évaluation des provisions et actifs transitoires comptables, décidée par le Dicastère des finances, en mains du Centre. Le timing de ce changement de paradigme comptable, suggéré pourtant par notre organe de révision depuis quelques années, peut largement questionner. Cette nouveauté, qui symbolise les tensions qui existent parfois entre la loi sur les finances communales et les recommandations du MCH2, a été appliquée lors de l'établissement du budget 2024 qui prévoit un déficit de CHF 12 millions. Pourquoi donc changer les règles du jeu en cours d'année comptable, plutôt que d'attendre les comptes 2024? Notre groupe souhaiterait en savoir plus sur ce choix qui interpelle. Pour rappel, cette nouvelle méthode tranche avec l'application de coefficients de prudence des années précédentes. Au final, elle a pour résultat d'embellir la caisse communale de CHF 32 millions, sans pourtant encaisser un denier de plus aujourd'hui.

J'ai évoqué les éléments exceptionnels. On a déjà évoqué les éléments uniques, je ne vais donc pas les répéter.

Finalement, si l'on retranche des CHF 43 millions et quelques, les impacts des éléments exceptionnels et uniques, on obtient, on l'a vu, un résultat de CHF 3.7 millions. On peut alors parler sans détour d'un bénéfice proche de l'équilibre mais il ne s'agit pourtant pas de s'enflammer. Pourquoi?

- 1) les recettes fiscales 2023, même supérieures au budget, sont en baisse par rapport à 2022;
- 2) l'impôt sur le bénéfice des sociétés demeure ardu à prévoir. On l'a vu, 80% des impôts des personnes morales reposent sur cinq acteurs;
- 3) enfin, la Ville continue à assumer des charges de ville-centre importantes.

Eu égard à ce qui précède, le groupe socialiste s'opposera à toute baisse fiscale dans l'immédiat et cela pour plusieurs raisons:

- 1) Fribourg demeure fiscalement attractive par rapport à de nombreuses autres capitales cantonales. Je vous laisse aller faire l'exercice, vous serez surpris. Elle se situe également dans la moyenne des communes fribourgeoises.
- 2) Plutôt que de crier au loup en cas de bénéfice, il faut s'en réjouir.
- 3) La majorité des communes fribourgeoises et suisses ont connu des bénéfices en 2023. Avry, par exemple: bénéfice de CHF 7 millions pour des charges de CHF 11 millions; Villars-sur-Glâne: bénéfice de CHF 16 millions pour des charges de CHF 79 millions.
- 4) On le voit avec certaines collectivités publiques cantonales. À force de vouloir raboter les impôts, le déficit structurel pointe et provoque un casse-tête pour garantir des services pourtant essentiels comme les hôpitaux.
- 5) Fribourg est en mouvement. Les multiples projets de bonification de l'espace public augmenteront le bien-vivre de ses habitants. Les défis futurs sont énormes à l'image de l'entretien des infrastructures laissées en jachère trop longtemps et de la réalisation des projets d'agglomération dans les temps, sous peine d'égarer des subventions fédérales. Il serait donc malvenu de marquer un temps d'arrêt.
- 6) Le bon résultat comptable 2023, couplé à la fortune de CHF 212 millions, permettra de garder la main libre pour d'importants investissements et de soulager la planification financière tendue, dénoncée par la droite. Comme la piscine dans les années à venir pour lesquels encore CHF 0.- ont été inscrits au budget. Plus proche de nous, par exemple, pour l'achat opportun des parcelles de Saint-Léonard, soumis au vote lors de cette session. La situation financière est donc saine, à témoin sept des huit indicateurs MCH2 sont dans le vert. Si on commence aujourd'hui à le priver de vent, le beau voilier Fribourg va devoir ramer.

J'aborderai maintenant brièvement les comptes des investissements. Le navire Fribourg vogue toutes voiles dehors. Certes, tous les investissements n'ont pu être réalisés. Cependant, les dépenses de CHF 50.6 millions dépassent de CHF 20 millions celles de 2022. La hausse des dépenses démontre la vitalité de notre chère cité. Bonne nouvelle: la diminution de trésorerie se limite à CHF 8.1 millions. Une preuve de plus que Fribourg n'est pas la Belle aux bois dormant, telle que le prétend une partie

de notre assemblée sans réel fondement. Eu égard à ce qui précède, le groupe socialiste approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et d'investissements 2023.

Rapport de gestion

Quelques mots pour conclure sur le rapport de gestion. Avec ses annexes, celui-ci constitue une mine d'informations utiles à tou-te-s, que l'on soit élu-e ou simple citoyen-ne. Le groupe socialiste salue sa concision et sa lisibilité, que le Secteur de la communication, auteur du rapport de gestion, en soit remercié. Parmi les informations que nous livre le rapport de gestion, vous vous trompez lorsque vous dites, chers camarades de la droite, que la population de Fribourg stagne. Si on prend la page 17, on voit que la population a augmenté entre 2022 et 2023 de 917 personnes exactement.

La multitude des projets et d'innovations réalisés ou en cours qui figurent dans le rapport permettent de prendre la mesure du dynamisme de notre ville et donnent presque le tournis. On peut citer pêle-mêle quelques réalisations et projets emblématiques: Fribourg Ville du Goût; la stratégie pour la petite enfance; l'augmentation des capacités d'accueil pour les AES; le plan directeur des infrastructures scolaires; la mise en application du Concept Senior+; la volonté d'abandonner le remboursement de l'aide sociale; l'instauration de nouvelles mesures de mobilité; Particip SA; la rénovation des escaliers du pont de Zaehringen; le lancement de PAD; la requalification du Bourg; la transformation du secteur de la Gare; le bâtiment BATPOL; les protections hygiéniques gratuites dans les écoles; le succès de L'Atelier; la réfection du stade Saint-Léonard ou encore les 100 ans de la Motta. Cette vitalité se matérialise dans l'intérêt jamais vu qu'a manifesté la presse nationale pour notre ville au cours de l'année écoulée. Bref, ce rapport foisonnant démontre que Fribourg est à mille lieux d'une ville morte, comme le clament quelques individus dans le brouillard.

Rugo Claudio (PA). J'ai pris quelques notes. M. M. Page vous avez la mémoire courte parce que, lorsque l'on parlait de l'initiative des pigeons, qui revient à peu près à la même chose, vous parliez d'un chiffre de CHF 2 millions de pertes. Aujourd'hui, vous corrigez en disant CHF 3.5 millions. Mme C. Zainal a noté le chiffre juste, c'est CHF 3.6 millions dans "La Liberté", qui a repris en cœur ce que M. P.-O. Nobs avait calculé par la règle de trois. Justement, il faudrait aussi faire un peu plus de règles de trois pour arriver à un budget correct, pas sur des prévisions, mais sur des comptes Messieurs-Dames du Conseil communal.

Excusez-moi M. M. Page, je vous reprends une deuxième fois. On parle de gestion de collectivité et vous dites que ce n'est pas le but de faire un bas de laine. Heureusement que vous êtes conseiller général et pas député au Grand Conseil parce qu'à l'Etat, ce n'est pas le cas, le bas de laine existe. Il avoisinait CHF 1 milliard et il est toujours là, je ne pense pas qu'il a disparu. À ce sujet, vous aviez proposé CHF 500.- de remise à tous les ménages. C'est une très bonne idée, vu qu'elle m'a été resoufflée à l'oreille par M. J.-P. Dorand, ancien conseiller général du Centre. J'invite tous ceux qui veulent des baisses d'impôts, lorsqu'il y a des propositions, de sortir des clivages et de les accepter. Lorsque l'on baisse de CHF 500.- les impôts de tous les ménages, c'est surtout les ménages préférentiels dans cette société, ceux que prétend défendre la gauche, qui en profitent.

Vu que j'ai cité le chiffre des recettes liées au stationnement et que M. S. Jordan m'a soufflé mot sur Villars-sur-Glâne, vous saurez que les CHF 16 millions sont nets à Villars-sur-Glâne parce que les parkings sont zéros, il y a CHF 0.- de parking à Villars-sur-Glâne. On a oublié dans le texte de

l'initiative de mentionner Villars-sur-Glâne et ce n'est pas une petite commune, ce n'est pas une bourgade, c'était une fiancée avec laquelle la Ville de Fribourg aurait volontiers dansé. Ça c'était pour la fusion.

Vous avez oublié aussi de mentionner les contrats à durée indéterminée qui vont être offerts grâce à notre vote en septembre. J'ai fait la demande à Mme S. Plumettaz pour savoir, parce qu'ils ont été réévalués dans des meilleures conditions. On m'a dit que cela suivrait et que je ne pouvais pas poser des questions comme ça directement aux chefs de Services. Il faut que j'attende que les choses se fassent de manière diplomatique. C'est ce que je vais faire, mais j'informe quand même que cela fait déjà trois semaines que les employés ont eu cette information. Nous, politiciens, qui faisons bouger les choses pour les employés, nous devons attendre, comme eux ont attendu 20 ans pour certains, pour avoir des contrats honorables. Cependant, cela fait aussi partie de ce petit plus et je remercie le Conseil communal d'avoir été dans le bon sens.

Par rapport aux comptes, j'ai entendu aussi les navires de M. S. Jordan. Je dirais que le Conseil communal navigue à vue et au lieu de consulter un comptable, je pense qu'il faudra qu'il consulte un ophtalmologue.

Le président. Merci M. C. Rugo. Je vous rappelle tout de même l'article 74 alinéa 2 du RCG qui vous demande de vous adresser à l'assemblée ou au Conseil communal et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je remercie tous les groupes pour leurs interventions, que je ne commenterai pas. En effet, il ne m'appartient pas de le faire étant donné qu'il s'agissait de considérations et de constats, plutôt que de questions. Cependant, quelques questions m'ont été posées, surtout de la part du groupe des Vert-e-s, auxquelles je répondrai quand même le plus brièvement possible.

Tout d'abord vous me demandez: est-ce que c'est véritablement unique? J'aurais envie de dire: si votre question se rapporte aux CHF 32.1 millions, je peux vous dire que oui, c'est unique parce que le changement de méthode se fait, je l'espère, le plus rarement possible, non seulement en fonction de MCH2, vous l'avez évoqué, mais surtout en fonction des années d'incertitudes dont j'ai expliqué la teneur en entrée en matière. Lorsque vous avez des revenus des personnes morales, dont nous sommes maintenant fortement dépendants définitivement, qui augmentent chaque année, voire qui baissent un petit peu mais qui augmentent à nouveau des proportions jamais vues dans l'histoire de la commune, évidemment vous avez un réflexe, et c'est tout naturel, d'avoir un certain facteur de prudence jusqu'à ce que le fait soit stable. Or, nous avons constaté sur les années qui ont été taxées, soit 2020 et 2021, que l'on atteint maintenant une sorte de plafond sur ce type d'impôt. Nous l'avons constaté durant le processus budgétaire de l'an passé et c'est pour cela que nous avons déjà planifié cette nouvelle méthode. Toutefois, dès qu'on le constate, et cela répond à une autre question de votre part, nous sommes évidemment obligés de le porter tout de suite en comptes. Sinon, l'état financier qui est présenté au Conseil général est faux ou respectivement pas conforme à notre état de connaissance. Cela serait donc une erreur et l'organe de révision évidemment va dans le même sens puisqu'on lui transmet notre méthode, qu'il a d'ailleurs validée, qu'il a en tout cas vérifiée, et il va exactement dans le même sens. Si on n'avait pas fait cette modification, l'organe de révision l'aurait relevé de manière négative.

J'en viens à la question du coefficient de prudence. En fait, la réponse a été donnée tout à l'heure par un membre de la Commission financière, M. M. Page, étant donné que les informations ont été données à la Commission financière. Nous avons diminué de moitié le coefficient de prudence sur les personnes morales, et nous l'avons mis à zéro sur les autres catégories d'impôts. Maintenant, si vous me demandez si cela va continuer à fluctuer, je répondrais évidemment par l'affirmative. Nous tablons sur le fait que cela fluctue moins. Nous avons la chance énorme en ville de Fribourg que les personnes morales dont les revenus peuvent fluctuer de plusieurs millions, voire dizaines de millions sur un seul exercice se compensent, elles ne sont pas toutes dans le même secteur d'activité. C'est pour cela que l'on a cette certaine stabilité.

Concernant toutes les autres méthodes, donc les années prises en compte selon la facturation, selon la taxation, et sur l'évolution des recettes fiscales sur les dix dernières années, vous avez les graphiques et les textes s'y rapportant en pages 9 et 11 du message.

Finalement, plusieurs groupes ont dit, que c'est une grande surprise. Or, pour nous, ça ne l'est pas, ainsi que pour les membres de la Commission financière. En effet, la lettre de recommandations de la fiduciaire Mazars SA, cela a été dit aussi, avait cette recommandation depuis années. On savait donc que l'on allait faire quelque chose. Maintenant, ce qu'il fallait déterminer, c'était le moment. Ce moment était arrivé en fin d'année passée et c'est pour cela que nous avons fait cet exercice.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.59 à 21.18 heures.

Le président. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le rapport de gestion, en abordant d'abord le rapport de gestion, puis les comptes. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai à chaque fois la parole aux représentant·e·s concerné·e·s du Conseil communal et ensuite à la présidente de la Commission financière, puis j'ouvrirai la discussion en plenum. Nous terminerons ensuite par l'examen du projet d'arrêté. Pour que nous puissions tous suivre, je vous prie à chaque fois de mentionner, si vous parlez des comptes, distinctement le numéro de page et le numéro complet de la rubrique. Si votre intervention porte sur le rapport de gestion, veuillez mentionner le numéro de page et le numéro de chapitre correspondant dans le rapport de gestion. Enfin, je vous rappelle que les amendements sur les comptes ne sont pas possibles, nous ne pouvons qu'accepter ou refuser de les approuver.

Examen de détail

I. CONSEIL GENERAL

a. Rapport de gestion (pages 8 à 11)

Pas d'observations.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 12 à 14)

Pas d'observations.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Rapport de gestion (pages 15 à 19)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 74 à 77)

Pas d'observations.

IV. FINANCES

- a. Rapport de gestion (pages 20 à 23)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 78 à 80)

Pas d'observations.

V. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE

- a. Rapport de gestion (pages 24 à 30)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

3.2. Accueil extrafamilial

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). J'ai trois questions sur ce chapitre-là:

- 1) La première peut concerner la page 25: combien de places de crèches ont été créées cette dernière année et depuis le début de la législature, notamment en regard de la courbe des naissances?
- 2) Quelles mesures sont prises ou envisagées dans le but d'avoir du personnel formé dans les accueils extrascolaires?
- 3) A-t-on des statistiques d'enfants dont la langue de scolarisation diffère de leur langue maternelle, et sur la réussite ou l'échec scolaire de ces enfants?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

- 1) Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas eu de nouvelles places créées la dernière année. Je ne connais pas par cœur le nombre de places complètes ou totales. Je vous répondrai plus tard¹.
- 2) Il y a évidemment des formations régulières qui sont offertes. Si vous voulez des chiffres ou autres, je devrais me renseigner en détail sur ce qui est offert et ce qui est possible pendant l'engagement dans les accueils extrascolaires.
- 3) Concernant les statistiques pour les langues maternelles des enfants et l'échec scolaire, à ma connaissance nous n'avons aucune statistique.

b. Comptes (pages 81 à 90)

Pas d'observations.

VI. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Rapport de gestion (pages 31 à 34)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 91 à 95)

Pas d'observations.

VII. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a. Rapport de gestion (pages 35 à 41)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 96 à 108)

Grandes-Rames

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Vous avez vu qu'il y a une provision pour les sites pollués de CHF 1.2 million qui a été attribuée, suite à la découverte de l'ancien remblai aux Grandes-Rames. En complément à ce qui est déjà indiqué dans le message sur les comptes, je vous informe que l'on a reçu récemment la confirmation que ce remblai aux Grandes-Rames est inscrit au cadastre des sites pollués cantonal, mais sans besoin d'investigation. On attend encore l'incidence directe sur le projet de revitalisation de la Sarine pour la suite des opérations.

¹ La réponse a été complétée lors de la séance du Conseil général du lundi 10 juin 2024.

VIII. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Rapport de gestion (pages 42 à 47)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

6.1.6. Revitalisation de la Sarine

6.2. Projets urbains

Schenker Claude (Le Centre/PVL). On se gausse de réalisations nombreuses. Je vois qu'il y a beaucoup de programmes, stratégies ou délimitations des quartiers où la réalisation concrète pour les citoyens n'est pas très perceptible. Ce que je ne vois pas, ce sont beaucoup de réalisations non-effectuées. Je voulais le souligner parce qu'il y en a qui m'inquiètent passablement. M. le conseiller communal, vous venez de parler de la revitalisation de la Sarine. C'est un message que l'on a voté il y a je ne sais plus combien d'années mais il y en a beaucoup et, à ce moment-là, on avait des promesses que cela serait réalisé au début 2024. Tous les groupes avaient souhaité une réalisation beaucoup plus rapide que début 2024. On est en 2024 et on n'a rien. On nous dit maintenant vaguement au point 6.1.6 que les travaux sont prévus pour 2026. On a donc vraiment beaucoup de retard, trop de retard, alors que l'unanimité du Conseil général avait souhaité une réalisation plus rapide que début 2024.

J'ai plusieurs autres exemples du même style, un peu moins proéminents, mais quand même. Les escaliers du Guintzet sont en jachère depuis plus d'un an. On nous donne quelques excuses par-ci, par-là. D'abord on a voulu des pavés, ensuite on a voulu une rampe au milieu, mais il n'y a toujours rien et c'est un endroit qui reste en jachère et en boue alors qu'il est central. Je le déplore ici.

Je voulais citer aussi la place de jeux du Domino qui a connu une pause interminable, ainsi que les Grand-Places qui deviennent infréquentables. On ne voit rien venir. Guintzet, place de sports, on voit fleurir des conteneurs maritimes. On nous dit que c'est provisoire. Cela fait des années que, notamment à la Commission financière, on dit que cela ne va pas, qu'il ne faut pas continuer comme ça, et maintenant il y a trois de ces conteneurs maritimes parce que on devrait refaire des vestiaires ou des locaux plus larges, mais on ne s'y met pas.

Je pourrais continuer, il y a encore pas mal d'autres choses. Les vestiaires et les WC aux Neigles sont en train de tomber, il n'y a plus rien qui tient. Or, une partie des locaux est encore employée. C'est un danger permanent et là, il me semble que l'on retrouve un peu l'incurie qui a été citée tout à l'heure en matière de personnel; on n'agit pas, on laisse aller et cela devient dangereux. Je voulais attirer l'attention du Conseil communal, en tant que citoyen, de manière individuelle et personnelle sur ces choses qui m'inquiètent passablement.

6.4.3. H2lÉO (piscine)

Page Maurice (CG-PCS). A la page 46 du rapport de gestion, j'ai beaucoup apprécié la qualité de la formule. Trouver d'aussi belles formules pour à peu près ne rien dire, je ne sais pas si c'est remuer le couteau dans la plaie ou enfoncer le clou. J'aimerais quand même la citer: "La piscine couverte de la

Ville de Fribourg prendra place sur le site sportif de Saint-Léonard. L'étude pilotée par le Service des sports pour la consolidation de la clause du besoin et l'exploitation de la nouvelle infrastructure a été finalisée en 2023. Les communes intéressées par le projet ont apporté des réponses encourageantes et les premières discussions avec le Canton ont été entamées." Je trouve que c'est vraiment une langue de bois assez formidable et assez surprenante. On aimerait bien savoir si on peut peut-être avoir un horizon, et si possible raccourcir cet horizon le plus possible, et peut-être avoir quelques éléments sur les réponses encourageantes des autres communes et les discussions avec le Canton.

Escaliers à Saint-Léonard

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'aurais une question au sujet des escaliers construits à Saint-Léonard, qui rejoignent la chaussée à la place du Fair-Play. Je trouve que c'est une bonne idée d'avoir aménagé après coup ces escaliers, mais j'aimerais savoir qui les a payés et combien cela a coûté?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Concernant l'intervention de M. C. Schenker, je vais peut-être d'abord relever un élément. D'un côté, on entend, peut-être à juste titre peut-être pas, passablement de critiques en vue du nombre de chantiers en ville. Evidemment, qui dit chantiers, dit également réalisation de différents projets. Certains projets sont de la Ville, d'autres projets ne le sont pas, mais c'est toujours des réalisations qui sont en cours. Ceci pour dire que l'on ne peut pas simplement dire qu'il y a beaucoup d'études et de mandats non-réalisés et en même temps pointer du doigt la multitude des chantiers en ville qui traduisent justement le dynamisme de la Ville et les différentes réalisations en cours.

Concernant les éléments qui n'ont pas été réalisés dans le calendrier initial, je me permets quand même de relever que toute réalisation d'un projet dépend de plusieurs facteurs. Vous avez des facteurs concernant les procédures judiciaires qui sont en cours, les marchés publics, les oppositions et les ressources internes humaines. Cela fait qu'effectivement, de temps en temps, le Conseil communal a dû prioriser l'avancement de tel ou tel projet peut-être au détriment d'autres par manque de ressources. Fort heureusement, le Conseil général a attribué des ressources supplémentaires, entre autres au Service d'urbanisme et d'architecture, notamment lors de cadre du vote sur le budget 2024 qui permet de rééquilibrer ces éléments-là. Cela permettra, en tout cas on l'espère, de faire avancer certains dossiers qui n'ont pas avancé au rythme souhaité, tant de la part du Conseil communal que de la part du Conseil général.

Je me permets de relever deux des exemples. Tout d'abord, celui des escaliers du Guintzet. Vous savez que le maître d'ouvrage n'est pas la Ville, mais le Groupe E Celsius. La Ville a délivré le permis de construire, sauf erreur en mars de cette année. Tout est donc ouvert du côté de ce que les autorités de la Ville peuvent faire pour faire avancer le chantier et maintenant la balle est dans le camp de Groupe E Celsius pour démarrer les travaux. Vous savez que là la durée de validité d'un permis de construire est de deux ans, que l'on peut encore prolonger, ce qui n'est évidemment pas l'idée. Du côté des autorités, on a mis en place ce que l'on peut, tout ce qui est dans notre compétence. L'idée était que ce chantier débute entre mai-juin de cette année. J'ignore moi-même pour quelles raisons cela n'a pas encore été fait.

Au sujet de la revitalisation de la Sarine, là aussi il faut voir que l'on a eu le retour sur l'examen préalable, notamment de la part de la Confédération, dans le courant de l'année passée. C'est un projet très complexe. Il s'agit maintenant de compiler les différents retours des Services cantonaux et

de la Confédération afin de peaufiner le projet de l'époque. C'est un travail assez conséquent. Comme déjà indiqué, sauf erreur lors d'une dernière séance du Conseil général, il est prévu de donner aussi une information plus complète au Conseil général et à la population encore dans le deuxième semestre de cette année concernant l'avancement du projet de la revitalisation de la Sarine. L'examen préalable demandait certaines modifications du projet, qui nécessitent du travail en conséquence.

Par rapport à la question de M. M. Page, concernant la piscine H2lÉO, je me permets ici de vous renvoyer à la réponse à la question n° 206, dans laquelle le Conseil communal a donné toutes les informations à sa disposition au Conseil général. Une entrevue est prévue très prochainement entre la Ville, le Canton et toutes les communes ayant manifesté un intérêt à participer à ce projet-là. Le Conseil communal a l'intention d'informer tant le Conseil général, que la Commission financière et la population dans le deuxième semestre 2024 sur l'état d'avancement de ce projet. D'ici là, je ne peux évidemment pas vous donner plus d'informations. Soyez patients jusqu'à cette date!

Concernant les questions très précises de M. J.-P. Wolhauser, je les ai notées. Je n'ai malheureusement pas la réponse ce soir. Je vous la transmettrai ultérieurement, si cela vous convient.

b. Comptes (pages 109 à 117)

DOSF Jolimont

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Ich möchte auf die Schlussabrechnung der DOSF Jolimont hinweisen. Sie haben gesehen, dass der Kredit von CHF 55.15 Millionen Franken in verschiedenen Tranchen vom Generalrat genehmigt wurde. Die Schlussabrechnung liegt nun bei CHF 51.4 Millionen, d.h. eine Verbesserung von 6.7% oder von CHF 3.75 Millionen Franken. Dies darf an dieser Stelle hervorgehoben werden.

IX. INFORMATIQUE

a. Rapport de gestion (pages 48 et 49)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 118 et 119)

Pas d'observations.

X. CULTURE

a. Rapport de gestion (pages 50 à 55)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 120 à 122)

Pas d'observations.

XI. SPORTS

- a. Rapport de gestion (pages 56 à 58)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

Boulodrome des Neigles

Procédure concernant un membre du personnel

Rugo Claudio (PA). Ma première intervention concerne le boulodrome des Neigles, où il y a eu des inondations, l'année passée il me semble. Depuis des années, il y avait 30 places de parc qui concernaient l'atelier que Res Freiburghaus occupait, les membres du club de canoë-kayak y allaient aussi. Il y avait des places de parc aux Neigles et apparemment, il y a le projet de les supprimer pour mettre dix places de parc payantes. C'est vrai que si l'on ne joue qu'une partie de pétanque, payer une place n'est pas exagéré. Par contre, les amateurs de boules, passent en principe toute la journée à jouer. J'en sais quelque chose, mon fils joue aux boules. Si je veux le trouver, je sais où chercher. Le fait de mettre des places de parc payantes avec trois heures au maximum, c'est condamner le boulodrome et tous les joueurs. C'était d'ailleurs l'allusion que j'avais faite dans mon courrier des lecteurs. Avec trois heures de parking, en principe, ils devraient changer de secteur, ils devraient pouvoir parquer ailleurs. De plus, il n'y a pas de transports publics qui se rendent aux Neigles. Ce sont des considérations. Doit-on privilégier les places de parc ou le sport? Vous avez là les deux casquettes. Quelle casquette voulez-vous privilégier, M. le conseiller en charge des Sports?

Ma deuxième intervention concerne la patinoire. C'est malheureusement le Parti des Artistes qui a provoqué ce sujet-là parce qu'il demandait à ce que l'on arrête de donner des heures supplémentaires ou qu'il fallait privilégier l'engagement de personnes au lieu de faire travailler les personnes qui travaillent déjà à 100%. La consigne a été donnée par les chefs de la patinoire qu'après 23.00 heures, on ne faisait plus rien et après, comme le match se terminait plus tard, eh bien il y a eu des réclamations. Il s'agit là d'un thème sur lequel le Parti des Artistes intervient souvent, celui du mobbing pratiqué à la Ville de Fribourg. Il s'agit de mobbing, la personne a été convoquée et a reçu un blâme. Je crois que M. P.-O. Nobs était présent, son sous-chef en tout cas oui. Qu'est-ce qu'il a fait? Il a pris ses affaires et il est parti, à 62 ans. La Ville a manqué à son devoir parce que, après 50 ans, normalement on donne une prime de départ. On ne donne pas des avertissements à quelqu'un qui suit les consignes de ses chefs, qui étaient de ne pas faire des heures supplémentaires. Ne pas faire d'heures supplémentaires, cela voulait dire ne pas passer deux fois la glace. A la suite de cette affaire, j'ai demandé une réunion avec le conseiller communal en charge des Sports, qui s'est désisté. Il y a eu deux plaintes pour vol de matériel à la patinoire. On m'a dit que l'affaire était en cours, mais je pose la question étant donné que cela fait déjà 1½ mois que je suis intervenu. J'aimerais que tous les partis participent aussi à ces échanges.

Le président. Je suis désolé M. C. Rugo, vous arrivez au bout du temps de parole. Vous dites que vous posez une question, laquelle est-ce?

Rugo Claudio (PA). Je crois que les questions ont été comprises.

Le président. Il n'y avait pas vraiment de question dans votre deuxième intervention.

Rugo Claudio (PA). Ce n'est pas une question. La Ville doit s'excuser auprès de cet employé et j'attends. Par contre, l'autre question a été posée de manière correcte.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Par rapport au boulodrome, il y a eu une crue, comme on le sait. Les organisateurs du championnat suisse de pétanque nous ont demandé d'intervenir afin de mettre en état la place en gravier dont dispose le club. En effet, le club dispose d'un droit d'usage de la Commune pour ce terrain. Avec quelle casquette le Conseil communal entend agir? Tout simplement la casquette du droit, puisqu'au cadastre - vous pouvez aller sur le site de sitecof -, il est notifié qu'à cet endroit il y a dix places de stationnement et non 30. C'est bel et bien dans le respect de ce qui est dans le cadastre que le Conseil communal entend remettre en état cet endroit.

Pour ce qui est de la deuxième question, il s'agit ici d'une procédure individuelle et, dans ce cadre, le Conseil communal n'a pas besoin d'y répondre. Les procédures qui doivent avoir lieu auront lieu.

b. Comptes (pages 123 à 128)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Boulodrome des Neigles

Rugo Claudio (PA). Je réitère ma question. Est-ce que les dix places mentionnées dans vos documents étaient payantes ou pas? Je suis déjà allé me parquer là-bas. 30 personnes pouvaient facilement se parquer aux Neigles. Nous n'avons donc pas les mêmes informations, pas les mêmes mètres carrés pour les places de parc. Était-il déjà mentionné que ces dix places seraient payantes? C'est cela qui gêne les personnes du boulodrome. Passer de 30 à dix, c'est super!

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Je répète, au cadastre il y a bel et bien dix places. Dans le contrat d'usage, dont bénéficie le club, il n'est absolument fait mention d'aucune place de stationnement. C'est donc bel et bien dix places de parc qui sont prévues à cet endroit et non pas le chiffre allégué par M. C. Rugo. Pourquoi il y en a plus? Je n'ai pas la réponse.

Pour ce qui est de la tarification des places de stationnement, c'est vrai qu'à ce stade elles ne l'ont pas été. Cependant, le Conseil communal entend le faire maintenant. Une rencontre est prévue avec le club et des discussions sont en cours.

Le président. Merci pour ces précisions. Ce chapitre est ainsi clos.

XII. AIDE SOCIALE

- a. Rapport de gestion (pages 59 et 60)

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale. Je n'ai pas de commentaires pour l'Aide sociale, mais je me permets de revenir sur une des questions de M. J.-T. Vacher. J'ai trouvé le chiffre exact des places subventionnées en crèche en 2023 et 2024. Il s'agit donc de 405 places subventionnées par la Ville dans des crèches.

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 129 et 130)

Pas d'observations.

XIII. CURATELLES D'ADULTES

- a. Rapport de gestion (page 61 à 63)

Pas d'observations.

- b. Comptes (page 131)

Pas d'observations.

XIV. RESSOURCES HUMAINES

- a. Rapport de gestion (page 64)

Pas d'observations.

- b. Comptes (page 132)

Pas d'observations.

XV. SERVICE JURIDIQUE

- a. Rapport de gestion (pages 65 et 66)

Pas d'observations.

- b. Comptes (page 133)

Pas d'observations.

XVI. AGGLOMERATION

Comptes (page 134)

XVII. COMPTES PAR NATURES

Comptes (pages 135 à 144)

Pas d'observations.

XVIII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Comptes (pages 145 à 153)

Pas d'observations

XIX. BILAN

Comptes (pages 154 à 184)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

1011 Comptes courants avec tiers

10110.002 Bains de la Motta SA

Rugo Claudio (PA). Concernant la rubrique 10110.002 Bains de la Motta SA, page 156, on a une participation de la Ville qui est automatique pour une SA qui n'appartient pas à la Ville. Est-ce que le Conseil communal compte un jour mettre ce sujet à plat et régler cette problématique?

D'autre part, je signale au Conseil communal que la ville de Zaehringen est un peu la ville jumelle de Berne, qui a justement été construite par les Zaehringen. Au Marzili, à Berne, c'est gratuit alors qu'à la piscine de la Motta, c'est CHF 5.-, CHF 6.-, CHF 7.-, on arrive à CHF 8.- aujourd'hui. A mon avis, CHF 8.- pour un bain, c'est assez cher. Quand est-ce que la Ville se mettra à jour pour offrir des bains publics gratuits à sa population? Est-ce envisageable? Est-ce que la société anonyme pourra être un jour dissoute afin que ces bains appartiennent réellement à la Ville? Est-ce que le Parti des Artistes devra déposer un postulat – en espérant qu'il sera cosigné par d'autres - pour mettre cette situation à jour? Je rappelle que le personnel qui travaille aux Bains de la Motta n'entre pas dans le personnel de la Ville, par contre c'est la Ville qui le paye. C'est le Service des ressources humaines de la Ville qui fait les fiches de salaires. À ce niveau-là, juridiquement, cela ne tient pas la route.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je constate d'abord que ce n'est pas tout à fait une question en lien avec le bilan, mais plutôt une question en lien avec les Sports. Ce que je peux dire ici, c'est que la situation est totalement légale. Cela n'est que de l'appréciation de M. C. Rugo de juger cette situation pas illégale.

En termes de mécanisme, la Ville de Fribourg couvre le déficit d'exploitation. Les bonnes années, on a un petit déficit, les mauvaises années, on a un plus gros déficit. On n'a encore jamais eu de bénéfiques, mais c'est assez normal dans l'exploitation d'une piscine.

J'aimerais surtout remercier la société anonyme pour le travail qu'elle fait tout au long de l'année en faveur de cette infrastructure qui est absolument sublime et unique en son genre, avec deux bassins ouverts en été, dont un de 50 mètres.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. C'est vrai que la Ville de Fribourg est un des actionnaires de la société des Bains de la Motta, tout comme la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg. En outre, il y a historiquement énormément de particuliers qui ont souscrit des actions. C'est un héritage de l'histoire qui peut être apprécié de manière diverse. On peut avoir envie de radier cette société et de remettre l'entier des éléments d'exploitation des Bains de la Motta en mains communales. On peut avoir envie de laisser la situation telle qu'elle est. Aujourd'hui, la situation n'est de loin pas illégale. Pourquoi? Simplement parce que la Ville de Fribourg paye le déficit, ce qui fait que, en effet, nous ne sommes pas soumis à l'article 725 du Code des obligations.

Pour ce qui est de la contribution de la Ville, j'aimerais aussi dire qu'il y a une certaine solidarité intercommunale dans la couverture du déficit d'exploitation puisque l'on a, je ne vais pas toutes les citer, quasiment l'entier des communes qui ceignent la ville de Fribourg qui payent solidairement CHF 2.-/habitant pour couvrir le déficit d'exploitation, en ayant en échange la même tarification que les habitant-e-s de la ville de Fribourg. Voilà ce que je peux dire.

Concernant la gratuité des bains, on ne va pas éluder la question. C'est une bonne question parce que c'est une question que nous thématisons parfois au sein de la société des Bains. Pour le moment, nous sommes restés dans des considérations très générales, nous ne sommes pas allés plus loin et tout est toujours possible en politique mais, à ce stade, il n'y a pas de projet concret.

Le président. Merci pour ces précisions, Messieurs les membres du Conseil communal. Nous avons ainsi terminé la discussion de détail sur les comptes.

Le Conseil général prend ainsi acte du rapport de gestion 2023.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations, adopté.

Article 2

Pas d'observations, adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations, adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 55 voix contre 1 et 8 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 37 du 16 avril 2024;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2023 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	336'060'033.52
Total des charges	292'437'992.54
d'où un excédent de revenus de	43'622'040.98

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 28 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Simon Murith

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 55 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS),

2021-2026 – Procès-verbal n° 25a de la séance ordinaire du Conseil général
du 28 mai 2024

Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Dick Johan (UDC)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Krienbühl David (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

5. Achat des parcelles n^{os} 8'055 et 8'056 du cadastre de Fribourg - restaurant Saint-Léonard, rue de Morat 54 – message n° 38

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission s'est réunie en date du 13 mai passé, en présence de M. le vice-syndic Laurent Dietrich, directeur des Finances, M. Fabien Baechler, chef du Service des finances, M. Benjamin Egger, coordinateur immobilier, et M. Enrico Slongo, architecte de Ville.

Notre Commission salue la qualité de la rédaction de ce message et sa clarté, et remercie les personnes présentes pour l'intérêt des discussions que nous avons pu mener au sujet de ce message.

Nous avons examiné avec grand intérêt la pertinence de l'achat des parcelles n^{os} 8'055 et 8'056 du cadastre de Fribourg, qui se situent sur un des sites stratégiques de la commune. En effet, l'ensemble du pôle Saint-Léonard est en pleine transformation, avec pour la Ville le site des abattoirs pour la piscine, Torry-Est pour un quartier durable, et du côté du Canton la caserne de la Poya.

Les "occasions" d'achat de parcelles en ville de Fribourg sont rares, et il nous semble tout à fait pertinent de saisir cette occasion, qui permettra des utilisations encore non définies à l'heure actuelle. Notre Commission est cependant convaincue que le Conseil communal ne manquera pas de bonnes idées, et que des synergies importantes pour le développement de notre ville pourront être créées sur l'ensemble du pôle Saint-Léonard.

Pour rappel, le prix d'achat s'élève à CHF 8'650'000.-, et les frais d'achat de CHF 432'500.- seront pris sur le fonds de politique foncière active (PFA), avec effet de n'avoir aucune incidence sur le compte de résultat 2024.

Nous voyons ici d'ailleurs tout l'intérêt de ce fonds PFA.

Le revenu locatif net est de l'ordre de CHF 240'000.-, avec une déduction pour les charges annuelles estimées à environ CHF 50'000.-, ce qui représente au final une entrée de CHF 190'000.- hors charge d'intérêts de la dette, si les liquidités de la Ville devaient nécessiter un financement par l'emprunt.

C'est donc une politique foncière active et intelligente, sur du long, voire très long terme, dont le rendement estimé devrait permettre de financer facilement la charge d'intérêts.

L'entrée en matière, vous l'aurez compris, n'a pas été combattue, aucune proposition de renvoi n'a été présentée, et notre Commission a préavisé positivement ce message à l'unanimité des 10 membres présents ce soir-là.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal vous présente par ce message l'achat de deux parcelles sur le site de Saint-Léonard. Si elles n'ont pas de lien historique direct avec la Ville, elles se situent toutes deux sur un des trois sites stratégiques de la commune avec le quartier du Bourg et celui des Places. Il s'agit donc pour le Conseil général de saisir ou non cette opportunité, pur objet de politique foncière active.

Le Conseil communal fait cette proposition avec les réflexions suivantes:

1. L'ensemble du site au nord de la voie de chemins de fer appartient aujourd'hui déjà à la Ville. Compléter ses propriétés avec cet achat lui permettra un développement futur coordonné selon les besoins qui apparaîtront les prochaines années, que cela soit en lien direct avec le sport ou en lien avec des activités connexes d'accueil, par exemple, pour des associations sportives ou non, des entreprises spécialisées, de l'hôtellerie ou de la parahôtellerie, voire des logements innovants. Ceci ne tient compte, évidemment, que des éléments à disposition du Conseil communal aujourd'hui.
2. L'ensemble du pôle de Saint-Léonard est en grande transformation avec, du côté de la Ville, le site des Abattoirs pour la piscine et Torry-Est pour un quartier durable, et du côté du Canton, la caserne de la Poya. En fonction des développements sur les années à venir, un besoin de complément de programme pourrait être nécessaire. Ces deux parcelles seraient alors d'une grande utilité et pourront créer des synergies sur l'ensemble du pôle.
3. La quasi-totalité du pôle est en mains publiques, voir le plan en page 6. Pour un développement harmonieux, il est judicieux d'intégrer ces deux parcelles au patrimoine de la Ville. Le Service des finances a eu un contact avec le dernier propriétaire mais, à ce stade, il n'est pas disposé à vendre à des conditions acceptables.

Je compléterai les remarques de la présidente de la Commission financière comme suit:

1. Après cette opération, le fonds PFA sera doté de CHF 7'275'430.15.
2. Cette remarque concerne l'état actuel des bâtiments qui a été évalué selon Stratus. Il en découle un échéancier pour les travaux de réfection qui coûteront entre CHF 2 et CHF 2.5 millions d'ici 2030, 2035 ou 2040, à voir selon l'utilisation des travaux qui seront faits et à la réaffectation du site.

En résumé, le Conseil communal est absolument convaincu que l'achat de ces deux parcelles est une opportunité à ne pas manquer pour un développement cohérent et coordonné dans la réflexion d'ensemble du pôle de Saint-Léonard. En validant ce message, le Conseil général donnera aux générations futures la marge de manœuvre nécessaire à la finalisation des équipements du site stratégique de Saint-Léonard. Merci dès lors d'accueillir ce message favorablement.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Notre groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec attention de ce message et remercie l'administration communale pour le travail de synthèse. Certains aspects ont particulièrement retenu notre attention.

CHF 9'082'500.-, le coût de l'achat est élevé. Le montant des investissements en cas de changement d'affectation serait tout aussi élevé. Les parcelles sont soumises à un certain nombre de restrictions et contraintes (lignes à haute tension, servitude d'empiétement) assez importantes qui limitent les possibilités d'affectation. En bref, malgré un état locatif intéressant, pour rappel, les rentrées financières pour les loyers sont estimées à CHF 240'000.- par an. Notre groupe souligne que cet achat constitue un engagement financier non-négligeable pour la Commune. Oui, mais, CHF 9 millions, cela représente un peu plus de 34 arbres et je me permets ici de faire un petit bon en avant dans l'ordre du jour de ce soir. Cette comparaison a achevé de nous convaincre que la dépense était pertinente. Trêve de plaisanteries, nous avons tous appris dans la presse la nouvelle orientation de la patinoire de Fribourg qui entend se diversifier en se transformant en salle de concert internationale. Sans commenter ce nouveau positionnement, nous ne pouvons que féliciter notre Exécutif d'avoir fait preuve de vision en mettant en œuvre de manière pertinente et efficace la politique foncière active et nous soutiendrons ce message. Si nous ne faisons pas l'acquisition de ces parcelles, d'autres acteurs publics ou privés pourraient saisir cette opportunité, comme cela a été souligné par le conseiller communal en charge du dossier, et réaliser un projet qui ne s'intégrerait pas pleinement dans ce pôle sportif et de loisirs dédié au public, très bien desservi par les transports en commun qui plus est.

Notre groupe soutiendra ce message stratégique et vous invite à en faire autant.

Rapport du groupe des Vert-e:s

Cattin Kuster Josée (Vert-e:s). Le groupe des Vert-e:s est très satisfait, effectivement, de voir la Ville saisir les opportunités de mettre en œuvre sa stratégie de politique foncière active, qui était un objectif de son plan de législation.

La situation de ces parcelles est privilégiée. Elles sont à proximité d'infrastructures et de terrains qui sont aujourd'hui et pour les années à venir promis à un développement important et stratégique pour notre ville.

Il y a dans le message de nombreuses propositions sur l'aménagement à terme de ces parcelles. Cela permet une vision enthousiasmante du développement de cette partie de la commune: le parc et la caserne de la Poya, le quartier Torry-Est, Saint-Léonard. Ce qui est aujourd'hui, ce qui pourrait être demain, montre un visage et des ambitions qui sont vraiment intéressantes et attractives pour Fribourg.

C'est un lieu qui est aussi un carrefour des mobilités avec la gare Poya, le P&R de Saint-Léonard, des arrêts de bus, des PubliBike, en parfaite cohérence avec le pôle sportif et culturel de Saint-Léonard, la place du Fair-Play prochainement inaugurée, le projet de piscine, tout cela sur des terrains qui sont aux mains de la Commune, bientôt, et des infrastructures et des terrains voisins qui sont aux mains de l'Etat.

Notre groupe soutiendra ce message et soulève la qualité et l'accessibilité du document qui nous a été transmis.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil communal pour la présentation du message n° 38 concernant l'achat des parcelles déjà mentionné. Ce message a quand même suscité quelques discussions lors de notre séance de groupe.

Avec l'acquisition des parcelles à Saint-Léonard, il est indéniable que cela représente une réelle opportunité stratégique pour le développement de notre ville. En investissant dans l'expansion du site sportif, nous renforçons notre attractivité en tant que destination pour les événements sportifs, culturels, d'importance régionale, nationale, et même internationale, et même pour y faire venir de nouvelles fédérations. C'est d'ailleurs pour cela que la FIFA a modifié ses statuts. Non, Spass beiseite, c'est un pas vers la consolidation de notre identité en tant que ville des sports.

Mit den zukünftigen Entwicklungsprojekten auf dem benachbarten Poyagelände wird nur noch das Schwimmbad fehlen.

Cependant, nous sommes enclins à exercer un certain regard critique sur les aspects financiers de cet investissement. Nous espérons que les négociations entourant le prix d'achat ont été menées avec diligence et fermeté, afin d'obtenir les meilleures conditions possibles pour la Ville. Nous ne devons pas permettre que des intérêts privés profitent de la situation pour imposer des exigences déraisonnables.

De plus, nous regrettons l'absence de la consultation de la Commission de l'édilité sur ce sujet, car il s'agit non seulement d'une question financière, mais aussi d'un projet d'aménagement et de développement à long terme. Il est essentiel d'impliquer toutes les parties prenantes dès le début du processus afin de garantir la transparence et l'efficacité de nos décisions.

Enfin, nous tenons à rappeler l'importance de l'avancement du projet de la piscine H2léO pour notre population. Cela a déjà été évoqué dans les comptes et aussi lors de l'analyse de ce message. Alors que nous envisageons de nouveaux investissements, nous devons veiller à ne pas reléguer ce projet au second plan et que le projet coule au fond de la piscine. Ja, das Schwimmbad ist für die FDP-Stadt Freiburg eine grosse Priorität und wir hoffen sehr stark, dass der Gemeinderat das auch so sieht und sich vorerst auf dieses Projekt konzentrieren wird. Vielleicht eine kurze Frage diesbezüglich: Wie sieht die Agenda für das H2léO Schwimmbad aus?

En conclusion, la majorité de notre groupe acceptera l'achat de ces deux parcelles et soutiendra le message.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Pas de grandes surprises du côté de notre groupe, qui a pris connaissance avec intérêt du message n° 38. En premier lieu, nous tenons à remercier le Conseil communal, respectivement l'administration communale, pour sa rédaction.

Le terrain faisant l'objet du présent message est, cela a été relevé déjà à maintes reprises, stratégiquement très bien situé. La décision relative à son achat représente certes un investissement conséquent de CHF 8'650'000.-, frais en sus, pour un total d'un peu plus de CHF 9 millions. Il est alors crucial d'examiner les aspects de cette acquisition afin de prendre une décision éclairée.

Tout d'abord, comme évoqué, l'emplacement du terrain en question est idéal, offrant des opportunités très intéressantes pour le futur développement urbain de notre commune. Actuellement, le terrain comprend des places de parc et des appartements, le tout générant des revenus annuels nets de plus de CHF 200'000, lesquels permettront de couvrir en grande partie les CHF 9 millions alloués à cet achat. Du point de vue financier, cet achat représentera dès lors à peu de choses près, une "opération neutre" pour la Commune.

A relever encore que l'achat de ce terrain a été rendu possible grâce au fonds de politique foncière active. Il est important de souligner que ce fonds vise précisément à permettre à notre commune de saisir des opportunités foncières stratégiques, comme celle-ci, pour préparer l'avenir. En ne procédant pas à cette acquisition, nous risquons de nous retrouver dans l'incapacité de réaliser certains projets futurs essentiels pour le développement de notre ville. Une fois n'est pas coutume, je mentionnerais la piscine.

Cependant, une question importante à considérer est l'état actuel des bâtiments sur ce terrain. Les constructions présentes sont en effet vieillissantes et nécessiteront bientôt des travaux de rénovation qui risquent d'être coûteux. Nous estimons donc qu'il serait judicieux de planifier, à moyen terme, leur démolition pour éviter des dépenses inutiles de maintien. En anticipant cette démolition et en envisageant dès maintenant de nouveaux projets de construction ou de développement, nous pourrions utiliser ce terrain de manière optimale en fonction des besoins futurs de notre commune.

Quant au prix d'achat, celui-ci reflète la valeur de marché actuelle. Bien que le montant puisse sembler élevé à première vue, notre groupe est conscient du fait qu'il résulte de négociations qui ont visé à trouver un terrain d'entente avec le propriétaire. A cet égard, nous reconnaissons la nécessité de cette transaction pour assurer la disponibilité de terrains idéalement situés, et ce à des fins de développement communal.

C'est donc avec ces quelques considérations que le groupe UDC acceptera le message n° 38.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Pour se convaincre de l'intérêt de cet achat, il suffit de deux choses. D'une part, de regarder le plan parce que cette parcelle constitue comme un coin finalement dans des propriétés en mains publics, et il suffit de se rendre sur place pour voir que ce terrain n'est pas

aujourd'hui valorisé de la meilleure des manières. Il y a certes un immeuble dessus mais il y a surtout des parkings et des dépôts. On a donc là un potentiel important pour l'aménagement de l'ensemble du site de Saint-Léonard: le stade, la patinoire, la piscine et Torry-Est, et aussi peut-être le futur quartier de la Poya. Un endroit aussi parfaitement situé au niveau des transports publics.

C'est une opération financière quasiment sans risques puisque la parcelle est aujourd'hui bâtie, louée et correctement entretenue, même si effectivement il faudra continuer à l'entretenir, avec un rendement de CHF 240'000.- par an. Cela permet non seulement de couvrir le prix d'achat et même d'encaisser quelques dividendes.

Je rappelle aussi peut-être une chose importante. Puisque l'on a changé de système, évidemment que cet immeuble serait inscrit au patrimoine financier de la Ville. Cela change la donne au niveau des comptes notamment.

Le prix peut paraître élevé mais il semble relativement correct par rapport au marché, même si, effectivement, les immeubles eux-mêmes valent peut-être aujourd'hui CHF 2 millions ou CHF 2.5 millions et guère plus.

C'est un des premiers achats vraiment significatifs de la politique foncière active, donc on peut que souhaiter en attendre d'autres.

Avec ces considérations, nous soutiendrons cet achat.

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). La politique foncière active avec le fonds foncier, dont la création a été initiée par un postulat du groupe socialiste en 2015, porte définitivement ses fruits. Après l'achat d'une parcelle à la Heitera au Schoenberg comme réserve pour la construction d'un bâtiment scolaire, le Conseil communal propose maintenant l'achat d'une parcelle extrêmement stratégique à Saint-Léonard. Celle-ci est située à côté de l'arrêt des chemins de fer vers Berne, et au centre d'un nouveau quartier qui connaîtra un développement certainement important au cours des vingt prochaines années. C'est après le quartier de Pérolles, qui a connu une forte reconversion depuis les années 1990, la zone où les plus grands projets de construction et de réaffectation se trouveront, juste à côté de ces installations sportives et du parc de la Poya. Toutes les constructions ont déjà été énumérées, je ne crois pas qu'il faille encore les répéter. Il y aura encore une deuxième gare pour les lignes vers Morat et Yverdon. Cela souligne le fait qu'il s'agit d'une zone de très grande importance. L'importance stratégique de cette parcelle dépasse, à notre avis, même la frontière communale. Fribourg peut créer ici la tête d'un boulevard que la commune de Granges-Paccot avait annoncé dans les années 1990 et laissé tomber au profit d'une zone commerciale assez diffuse. Peut-être qu'il y aura quand même encore cet axe important.

Pour la Ville, l'achat donne l'occasion d'élargir considérablement le plan d'affectation dans cette zone-là, tout ça aussi dans la perspective de la construction de la piscine. Une construction dense est possible et a certainement du sens, afin d'offrir une meilleure mixité des usages dans cette zone qui est assez mal orientée, notamment si on regarde de l'autre côté de la limite communale. Il me semble que les socialistes ne vont pas tarder à annoncer rapidement des possibilités pour cette construction.

Aujourd'hui, le groupe socialiste approuve le projet à l'unanimité.

Rugo Claudio (PA). J'ai une question plus spécifique à poser au Conseil communal. Il y a un restaurant dans cet immeuble, le restaurant Saint-Léonard, et nous avons à vue d'œil 25 places de parc. Une dizaine devant, une dizaine derrière, peut-être plus, et six boxes. Si on les supprime, comme le fait tout le temps le Conseil communal, pensez-vous trouver un repreneur? Ou pourrez-vous continuer à louer ce restaurant? C'est la première question parce que l'on dit qu'il y a CHF 240'000.- qui rentrent dans la caisse communale. La Ville de Fribourg n'arrête pas de supprimer des places de parc, elle dit que c'est stratégique, etc., et vous donnez l'argument, selon lequel on va acheter ça parce que cela nous rapporte CHF 240'000.-. À quel terme vous garantissez au locataire actuel de ne pas rompre les clauses du contrat. Je pense que la location du restaurant doit avoisiner les CHF 60'000.- à CHF 70'000.-. Je ne pense pas que la marbrerie peut payer très cher une location. J'arrive à CHF 12'000.- pour les boxes en payant cher. Pour les appartements, j'arrive à plus ou moins CHF 120'000.- par année. Pouvez-vous donc nous donner le détail de ces locations pour que l'on puisse faire la part des choses?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Tout d'abord, un grand merci à l'ensemble des groupes pour leur soutien à ce message.

Quelques petits éléments complémentaires:

- Il y a bien eu une négociation. Le résultat de celle-ci est heureux puisque la valeur a pu être ramenée disons à la valeur potentielle future en total cohérence avec les prix du marché et l'emplacement exceptionnel de cette parcelle auprès d'une, voire bientôt deux haltes ferroviaires.
- Concernant H2léO, vu que la question relative au planning a été posée maintenant quatre fois ce soir, une communication publique sera faite à l'automne.
- Au sujet des baux à loyer, M. C. Rugo, ce n'est pas la première fois que vous posez ces questions. Ce n'est pas la première fois que je donnerai la même réponse: nous ne donnons pas d'informations sur les baux à loyer, qui sont dans le domaine de la protection des données.

Cela dit, je peux vous dire qu'il n'y a aucun changement, la transmission des baux à loyer est parfaitement garantie. Il n'y a pas de modifications. S'il devait y avoir des changements de locataires, ce n'est pas dû à un changement de propriétaire. Pour le reste, tous les délais sont conformes à la législation en vigueur.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 38.

Article premier

Pas d'observations. Adopté

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 62 voix contre 0 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active de la Ville de Fribourg du 13 septembre 2021 (RSVF 430.1);
- le message du Conseil communal n° 38 du 16 avril 2024;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil général décide l'achat des deux parcelles construites n^{os} 8'055 et 8'056 du Registre foncier de la Commune de Fribourg, d'une surface de 3'250 m².

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

"Achat des parcelles construites n^{os} 8'055 et 8'056 de la Commune de Fribourg, propriété de M. Philippe Rudaz, au prix de CHF 8'650'000.-, qui sera financé par un emprunt et les frais liés à l'acquisition qui seront prélevés sur le fonds PFA."

Article 3

La présente décision est sujette au référendum, conformément aux articles 52 de la loi sur les communes (LCo), 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg.

Fribourg, le 28 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Simon Murith

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 62 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Reserve 1 (), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Le président. Il est presque 22.30 heures, vous m'avez fait déjà le cadeau pour ma première séance d'une quasi-unanimité. Je vous propose que nous nous arrêtons là pour ce soir. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22.28 heures.

Fribourg, le 17 juin 2024

MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Simon MURITH



Mathieu MARIDOR